

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA TOULNUSTOUC
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 6 février 2001, à 14 h
Salle communautaire
1, rue Ashini
Betsiamites

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2001

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GILBERT PAUL	1
M. MAJORIC PINETTE.....	21
REPRISE DE LA SÉANCE	
M.SÉBASTIEN PICARD	34
M. GILLES RIVERIN	42
M. DENIS BRASSARD	54

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2001
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PÉRIODE DE QUESTIONS

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Kuei Inuts. Bonjour, mesdames et messieurs, bienvenue à cette neuvième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc proposé par Hydro-Québec.

10

Alors je rappelle aux parties ici que pour pouvoir poser des questions à la Commission, il faut s'inscrire au registre qui est tenu à l'arrière par madame Élise Amyot. Chaque fois que vous vous présentez au micro, vous avez le droit de poser deux (2) questions. Il ne vous est pas interdit de vous inscrire à nouveau au registre, mais nous essayons, de cette façon, de favoriser

15

une rotation et de permettre au plus de gens possible de poser les questions.

Nous avons déjà plusieurs personnes d'inscrites au registre, mais je vous invite quand même, ceux qui ne l'ont pas encore fait, de le faire. C'est le moment de poser vos questions, nous sommes ici pour ça, Hydro-Québec est ici pour ça et les personnes-ressources également

20

soient avec nous pour répondre à vos questions.

Alors sans plus tarder, j'appellerais le premier participant d'inscrit à la liste d'aujourd'hui, soit monsieur Gilbert Paul.

25

GILBERT PAUL

PAR M. GILBERT PAUL :

30

Bonjour madame, bonjour mesdames. J'aimerais juste avoir une information, en commençant, concernant – peut-être q'hier, en posant mes questions, j'ai peut-être été laborieux, peut-être, je le sais pas...

35

PAR LA PRÉSIDENTE:

Moi, je considère que tout allait bien.

PAR M. GILBERT PAUL :

40

Je vous remercie, madame, suite à cet acquiescement, mais je voulais dire, s'il y avait d'autres choses qui pouvaient être ajoutées de mon questionnement, qui n'a été peut-être pas assez clair pour que ça puisse faire partie du mémoire, éventuellement. J'aimerais que ça

45 puisse vraiment être éclairci, à ce moment-ci, que ça puisse être une sous-question ou qu'un développement puisse être à nouveau ajouté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

50 Il y a pas de problème.

PAR M. GILBERT PAUL :

Aux questions d'hier, OK?

55 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si vous sentez que vous n'avez pas bien saisi la réponse ou que vous cherchez encore une information manquante...

60 **PAR M. GILBERT PAUL :**

OK, c'est concernant, c'est pour une question d'hier, c'est concernant les trois (3) suivis, de la Baie James, SM-3 et de l'éventuel suivi qui se fera pour celle de la Toulnostouc, pour savoir exactement si c'était dix (10) ans pour la Baie James, et un autre dix (10) ans pour 65 Toulnostouc, cinq (5) ans, excusez, dix (10) ans pour SM-3, je crois, aussi, cinq (5) ans pour la Toulnostouc. Mais il y a un état de référence qui est là, quand même.<

Peut-être qu'il y a un graphique qui soit fait, en disant les différences qu'on voit entre les deux (2), dépendamment de la superficie de l'aménagement, qui a impliqué un aménagement. 70 Quelles pourraient être les différences de ces trois (3)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

75 Vous, vous comprenez que le projet Toulnostouc, qu'Hydro-Québec ne ferait qu'un suivi de cinq (5) ans?

PAR M. GILBERT PAUL :

80 C'est ça que je comprends.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça que vous comprenez.

85

PAR M. GILBERT PAUL :

90 Mais l'état de référence, c'est peut-être l'ensemble des trois (3).

PAR LA PRÉSIDENTE:

95 Alors on va redemander à Hydro-Québec de clarifier et de comparer les périodes de suivi du projet Sainte-Marguerite, Toulnostouc et la Baie James.

PAR M. GILBERT PAUL :

100 En y ajoutant des commentaires qui éclaireraient, aussi, une éventuelle analyse de notre part.

PAR LA PRÉSIDENTE:

105 Qui permettraient de voir quelles sont les distinctions entre les projets, et en quoi les périodes, si elles sont différentes, le seraient.

PAR M. GILBERT PAUL :

110 Si on pourrait ajouter aussi les débordements qui sont possibles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

115 120 Alors donc, monsieur fait référence à la Baie James, Sainte-Marguerite, à Toulnostouc. Donc pour la Baie James, on a parlé de dix (10) ans; pour Sainte-Marguerite, on a parlé de dix (10) ans aussi, pour Toulnostouc, on a parlé de la période de l'état actuel et de toute la période de construction, ça fait un premier cinq (5) ans, et on a dit qu'il y aurait un cinq (5) ans supplémentaire.

125 Ce qu'on a ajouté en plus, c'est qu'on a dit que le suivi environnemental se faisait en concordance avec les directives du ministère de l'Environnement, et que s'il y a des études qui devaient prendre plus de temps, on ferait des études pendant plus longtemps.

130 Alors ça, c'est pour bien définir que le suivi va se faire à partir de maintenant sur une période de dix (10) ans.

La deuxième dimension que je voudrais apporter aujourd'hui, c'est qu'Hydro-Québec, quand elle assure le suivi, elle fait un rapport de façon périodique du suivi. Et comme c'est le cas dans Sainte-Marguerite aujourd'hui, ce rapport est diffusé dans le milieu, à tous les

135 utilisateurs; ça peut être Faune et Parcs, ça peut être les gens qui ont des intérêts, les utilisateurs du territoire, comme les gens des motoneiges et tout ça. Tout ces gens-là, il va y avoir une distribution, les ministères, bien sûr, par priorité, c'est ceux qui nous ont demandé.

Donc il y a actuellement un vecteur de communication avec le milieu qui est systématisé. Alors ça, c'est une précision que je voulais apporter.

140 Pour terminer, je demanderais à Claude de vous présenter, monsieur voulait un graphique, donc le graphique, ça va être les activités du suivi environnemental qui vont avoir lieu cinq (5) ans après la mise en service.

PAR M. GILBERT PAUL :

145 Excusez madame, c'est juste pour dire que c'était à titre de supplément que je voulais apporter ça, mais si ça peut se faire immédiatement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

150 Oui, oui, c'est le moment.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

155 Vous avez également cette information-là dans le rapport d'avant-projet. Alors le programme de suivi est élaboré selon les thèmes, en fonction des thèmes et en fonction des enjeux, aussi. Si un élément du milieu a été défini comme un enjeu important ou un élément qui a été fortement discuté, qui a fait l'objet de discussions, entre autres en audience publique, ou qui a fait l'objet de préoccupations, on va mettre l'accent davantage sur ces éléments-là.

160 Donc on a parlé hier de la question de la stabilité et de l'évolution des rives et du lit de la rivière. Il y a différentes périodes, aussi, peut-être vous faire remarquer qu'il y a des périodes qui sont différentes selon le type d'éléments à étudier.

165 Alors le premier point, c'est la stabilité et l'évolution des rives et du lit de la rivière à l'état de référence, donc avant la mise en service, lors de la mise en service, trois (3) années après et cinq (5) années après la mise en service. En tout, ça fait un suivi qui va durer une dizaine d'années.

170 Concernant le régime thermique et le régime des glaces, là on a presque un suivi annuel de ces éléments.

Pour la végétation et la faune, on a aussi différentes périodicités, et également sur la qualité de l'eau et le mercure, qui est dans cette catégorie.

175 On retrouve les retombées économiques, qui font l'objet de l'état de référence mais également, on l'a pas indiqué ici, qui vont être suivies tout au long de la construction du projet, les retombées économiques étant applicables davantage dans la partie construction, les quatre (4) années de la construction du projet.

180 Et finalement, l'utilisation du territoire, les différentes communautés, va faire l'objet d'un suivi, d'un état de référence comme les autres éléments. Mais également on retrouve, pour l'utilisation du territoire par les Montagnais, après deux (2) ans, trois (3) ans et cinq (5) années.

185 J'aimerais conclure en disant que ces différents éléments là, les enjeux qui y sont associés pourraient toujours déborder le cinq (5) ans ou le dix (10) ans, selon les résultats ou l'atteinte des objectifs qu'on s'est donné.

Le numéro de l'acétate est le CT 38-11.

190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud ou monsieur Tessier, vous avez parlé d'un vecteur de communications avec les utilisateurs du milieu. Pourriez-vous être un petit peu plus explicite et nous dire comment s'exercerait l'interface avec ces utilisateurs?

195

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

200 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça semble être une préoccupation, là.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

205

J'ai dit qu'il y avait la production d'un rapport, dans le cas de Sainte-Marguerite, c'est un rapport annuel, donc tous les ans, on peut avoir un bilan de l'état de la situation à travers le rapport de suivi qui, lui, est diffusé aux associations et aux utilisateurs.

210

Donc c'est ces gens-là, de notre système, qui finalement vont pouvoir diffuser l'information, information qui est toujours disponible à Hydro-Québec sur demande. Nous avons une région, et on peut toujours obtenir, par l'intermédiaire de la région, de l'information et on peut, surtout pendant la période du chantier, obtenir de l'information directement du chantier.

215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On vient de voir la communication dans un sens, c'est-à-dire Hydro-Québec vers les utilisateurs, mais comment sont prises en compte les attentes de ces utilisateurs-là dans votre processus de communication.

220

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Je pense que s'il y a des commentaires ou s'il y a des problématiques spécifiques, il faut qu'ils soient transmis par écrit à Hydro-Québec.

225

Je voudrais terminer la réponse, parce que monsieur avait un deuxième volet à sa question, qui était la participation à ce suivi, alors je le ramène au Comité de mise en œuvre, qui est le forum sur lequel on peut, je dirais, faire des demandes dans ce sens-là, et comme on l'avait précisé hier, c'est bien évident que les études qui, parfois, sont très spécialisées, qui vont être entreprises dans le cadre du suivi peuvent entraîner de la part des intéressés une certaine formation et à ce moment-là, le Comité de mise en œuvre peut leur donner une certaine orientation pour ce qu'ils pourraient être amenés à faire sur ces études.

230

PAR LA PRÉSIDENTE:

235

Donc ce Comité de mise en œuvre serait le comité qui pourrait accueillir et traiter des attentes des utilisateurs?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

240

C'est un comité de mise en œuvre qui est déjà opérationnel, qui a déjà été créé et qui, aujourd'hui, a ce qu'on appelle en son sein un coordonnateur, qui, lui, a pour fonction justement de favoriser au maximum l'embauche.

245

Alors si vous voulez, on peut même vous détailler un petit peu le rôle du coordonnateur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

250

Oui, j'aimerais ça.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors c'est Michel qui est le spécialiste, qui va nous dire ça.

255

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

260 Madame la Présidente, mesdames les Commissaires, je vais vous présenter deux (2) transparents, transparents sur le coordonnateur à l'emploi, et je vais vous présenter, préalablement, les comités, pour qu'on comprenne la dynamique, aussi, et le lien qu'il y a avec le coordonnateur à l'emploi.

265 Le premier transparent, MG 17.20, on l'a intitulé " Placement de la main-d'œuvre ", mais c'est plus général que ça. Au niveau des comités, représentations autochtones aux comités, donc on pensait main-d'œuvre mais ce qu'on se rappelle, c'est qu'il y a eu une Entente Pesamit qui a été signée, on parle de l'année 1999, et de cette entente, le comité de mise en œuvre auquel faisait référence monsieur Arnaud a été mis en place pour la mise en œuvre de l'Entente
270 Pesamit.

De ce comité de mise en œuvre qui va suivre les résultats, il y a eu un comité paritaire qui a été amorcé, dont le mandat entre autres était d'analyser les obstacles à l'emploi et de participer au choix du coordonnateur à l'emploi que mentionnait monsieur Arnaud, qui va être un agent ou une interface très importante pour justement s'assurer que l'emploi autochtone puisse rencontrer l'objectif de douze point cinq pour cent (12.5 %).
275

On a parlé de d'autres comités, de maximisation de retombées, comité des relations de travail dont on a parlé la semaine dernière, c'est tous des comités qui sont là et l'information va être transmise au coordonnateur à l'emploi que je vous présente maintenant, au niveau de sa fonction.
280

C'est le transparent MG 17.21. Toujours pour la question de la main-d'œuvre autochtone, le coordonnateur à l'emploi a été mis en fonction depuis mai 2000, donc même avant que le projet s'amorce. Le comité paritaire dont je parlais tout à l'heure a recommandé au comité de mise en œuvre un candidat qui a été retenu, et ce candidat-là va participer au comité, de façon à avoir accès à l'information.
285

Donc en étant sur le comité de relations de travail et en participant au comité de mise en œuvre au besoin, il va être à même de jouer un rôle d'interface avec les travailleurs de la communauté et les différents employeurs.
290

Par employeurs, on entend les entrepreneurs, les firmes de services professionnels, puis Hydro-Québec aussi qui va utiliser de la main-d'œuvre.
295

Ce que fait aussi le coordonnateur à l'emploi, il sensibilise et informe sur les opportunités d'emplois. Donc en ayant l'information, en participant au comité de relations de travail, il sait où sont les besoins, il sait où sont les opportunités d'emplois, et il peut à ce moment-là informer sa communauté pour que les travailleurs puissent, à ce moment-là, profiter de ces opportunités.
300

Il va poser aussi des actions pour qualifier la main-d'œuvre. Deux (2) catégories principales! Et des démarches auprès de la Commission de la construction du Québec, qu'on

appelle aussi la CCQ, il y a une vingtaine de dossiers qui vont être réactivés pour l'obtention de cartes de compétence, qu'on appelle aussi des cartes d'occupation.

305

Il y a vingt (20) travailleurs de la communauté qui étaient prêts à avoir leurs carte et il leur manque peut-être simplement de réactiver et de compléter leurs qualifications pour être reconnus au niveau de la CCQ.

310

Le coordonnateur va aussi avoir des échanges et des démarches auprès de la CCQ pour faire des demandes de reconnaissance des heures travaillées qui sont dans la communauté. Dans la communauté, on estime à environ soixante-dix (70) personnes qui ont travaillé pour la communauté et la reconnaissance de leurs heures serait importante.

315

Enfin, demande de cartes d'exemption. C'est pour faire en sorte que les travailleurs puissent travailler au chantier, accumuler leur mille (1000) heures pour avoir leur carte officielle de compétence. Donc c'est des démarches faites par le coordonnateur.

320

Il y a aussi des démarches qui sont faites auprès de la commission scolaire, examen des besoins de formation et adaptation des programmes. Ce qu'on entend par là, c'est qu'il y a des emplois l'année prochaine mais il y en a dans deux (2) ans, il y en a dans trois (3) ans, on a du temps pour adapter les programmes pour que la main-d'œuvre puisse être qualifiée. Donc on travaille aussi à cet aspect-là avec le coordonnateur.

325

Journées carrières, c'est encore de la formation.

Donc c'est le coordonnateur à l'emploi, et je vous ai présenté les comités aussi où vont pouvoir être données les informations, on parlait du suivi tout à l'heure, donc c'est des comités qui peuvent servir à ça aussi.

330

PAR LA PRÉSIDENTE:

335

La préoccupation de monsieur Paul, si je ne m'abuse, c'est surtout au niveau du suivi environnemental. Monsieur Paul, je pense pas qu'il ait eu de réponse à son interrogation à l'effet de voir comment se ferait l'interface, comment les préoccupations des utilisateurs au regard des impacts environnementaux seraient pris en considération ou seraient traités par le vecteur de communication que vous allez mettre en place.

340

On a surtout vu ici l'interface en ce qui a trait aux retombées économiques, à l'employabilité, mais quant au suivi environnemental, un pêcheur autochtone qui considère qu'il y a un impact sur le brochet en aval de la centrale, comment va-t-il pouvoir s'assurer ou être assuré par vous qu'il aura une écoute, qu'il sera entendu, qu'il y aura des solutions qui seront apportées.

345

Je pense que c'est surtout ça que l'on souhaite entendre.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

350 Alors je reviens en disant que c'est à travers le comité de mise en œuvre qu'il va avoir
une écoute et que sa problématique va pouvoir être redirigée vers les gens qui font le suivi et
vers les gens qui voient à ce qu'Hydro-Québec respecte bien ses engagements.

355 Donc c'est vraiment le comité de mise en œuvre de l'entente qui est l'organe principal et
l'organe de communication entre la communauté et les responsables d'Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

360 Est-ce que ce serait possible, monsieur Arnaud, que par écrit, vous nous indiquiez quels
seraient les mécanismes de mise en œuvre de ce vecteur de communication, surtout en ce qui a
trait à la prise en compte des considérations environnementales et des suivis
environnementaux?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

365 Je pense, madame la Présidente, que si nous émettons un rapport annuel, nous sommes
prêts à recevoir tous les commentaires sur ce rapport annuel. Je veux dire, moi je peux
m'engager, au nom d'Hydro-Québec, de recevoir ces commentaires. Tout à fait, il y a aucun
problème.

370 Mais je voudrais que ça atterrisse au comité de mise en œuvre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

375 Bien.

Monsieur Picard, au sein du Conseil de bande de Betsiamites, quel est le mécanisme
que vous allez mettre en place pour vous assurer, justement, qu'il y ait une interface qui
s'établisse entre les utilisateurs et Hydro-Québec, en ce qui a trait au suivi environnemental,
j'entends.

380

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

385 Évidemment, comme disait monsieur Arnaud tout à l'heure, le comité de mise en œuvre
de l'Entente Pesamit, partenariat signé entre les deux (2) parties en 99, met en partenariat le
Conseil de bande et Hydro-Québec pour les dérivations de Portneuf, Sault aux Cochons,
Manouane et le projet de la centrale Tounustouc.

390 Cette entente-là regroupe quatre (4) grands projets, dans lesquels on inclut les études
d'évaluation environnementale et le suivi environnemental. Et c'est par ce comité de mise en
œuvre, constitué entre autres de trois (3) représentants de la bande et trois (3) représentants
d'Hydro-Québec qui font la mise en œuvre de l'entente de partenariat entre les deux (2) parties.

Ça comprend toutes les études, tous les travaux, les obligations des parties, convenus entre les parties, entre autres pour ce qui concerne l'emploi à dix pour cent (10 %), à douze point cinq (12,5 %) c'est-à-dire, et à dix pour cent (10 %) pour les contrats.

395 En ce qui concerne l'évaluation environnementale et le suivi, le comité de mise en œuvre pourra toujours indiquer aux deux (2) parties les ententes subséquentes et à convenir, au moment où une des parties semblera inconfortable ou non-satisfaite du suivi énoncé dans les ententes proprement dites de chacun des projets.

400 S'il y a une préoccupation de la partie autochtone dans le suivi environnemental ou dans une évaluation environnementale non satisfaisante, le comité de mise en œuvre pourra mettre en place des recommandations aux parties et les parties s'entendront pour réaliser le complément de ces évaluations-là ou mettre beaucoup plus d'efforts sur le suivi environnemental, dans chacun des cas des projets que je vous ai mentionnés.

405 Évidemment, il faut faire attention, ici, lorsqu'on parle du comité de mise en œuvre. L'Entente Pesamit 99 couvre les quatre (4) projets que je vous ai mentionnés, Portneuf, Sault aux Cochons, Manouane et Toulnostouc. L'entente couvre une période de quarante-neuf (49) ans sur le partenariat pour les dérivations.

410 L'entente couvre aussi la particularité suivante, c'est-à-dire que l'opportunité d'emplois et l'opportunité de réaliser des contrats pour les entreprises innues se fait aussi à l'égard des activités courantes d'Hydro-Québec dans la région, et non pas seulement à la réalisation des projets. Elle déborde beaucoup plus que les dérivations et la construction de la centrale
415 Toulnostouc.

C'est un peu la particularité et l'ampleur de l'Entente Pesamit 99. Ça vous va?

PAR LA PRÉSIDENTE:

420 Merci.

Monsieur Paul.

425 **PAR M. GILBERT PAUL :**

Oui, c'est ça, au niveau de cet accès qu'on a maintenant, qu'on va avoir, je veux dire. Merci beaucoup.

430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Est-ce que vous avez une autre question?

435 **PAR M. GILBERT PAUL :**

Oui. C'est concernant sur l'étude d'avant-projet, ne mentionne pas que le lot 157, où le chemin passe, donne accès à tout le territoire qui va être, je veux dire, aménagé, à la centrale, et puis il est traversé par la route du lac Sainte-Anne qui va être améliorée et utilisée plus intensément pendant et après les travaux, est-ce possible qu'Hydro-Québec n'ait pas consulté l'utilisateur de ce lot de piégeage, dans son évaluation des impacts, et je me demandais pourquoi il ne l'a pas fait.

445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous dites que la route d'accès traverserait un lot de piégeage?

PAR M. GILBERT PAUL :

450 Oui, le numéro 157.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous n'avez pas vu, dans l'étude d'impact, d'analyse à cet effet.

455

PAR M. GILBERT PAUL :

Oui.

460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Arnaud, est-ce qu'Hydro-Québec a réalisé une évaluation, a fait une analyse de la situation concernant ce lot de piégeage?

465 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Oui, on est en trait de vérifier, on voudrait trouver la carte sur laquelle il y a les lots de piégeage.

470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

475

Alors dans la zone du projet, vous voyez une carte sur laquelle on a les différents lots de piégeage, et dans ces lots de piégeage, vous voyez des zones qu'on a identifiées. Ce qu'on me dit actuellement, c'est que le lot 157 serait un lot qui serait en bas de la route, et que dans cette

480 section-là, il n'y a juste que la réfection de la route que l'on fait. C'est-à-dire on ne vas pas
impacter le territoire en tant que tel. Donc sans dire que c'est la réponse à votre question.

Maintenant, je pourrais vous dire un peu comment on a fait l'analyse de l'utilisation du territoire.

485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ça répond, monsieur Paul, à votre question, on ne refait que la route, il n'y a que réfection de la route.

490 **PAR M. GILBERT PAUL :**

C'est considérant cette circulation dense, là, qui va se passer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

495 L'ouverture du territoire?

PAR M. GILBERT PAUL :

500 Je sais qu'on va construire, on va l'asphalter aussi, cette route-là, et aussi, il va y avoir une période de temps où il va y avoir, je veux dire, des camions qui vont circuler, dans une période donnée.

505 Je me demande si lui a eu une rencontre avec ces personnes-là, touchées par ça, par cet aménagement-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

510 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

515 On a rencontré une personne qui a un lot de piégeage dans le 157, pour l'informer qu'il allait y avoir des travaux sur la route. Mais on n'a pas cherché à savoir plus, l'utilisation qu'il faisait du territoire, parce que c'était quand même pas mal en dehors de la zone où on va être plus présent, au niveau des impacts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

520 Mais pendant les travaux, est-ce qu'il y aura circulation de camions beaucoup, à cet endroit-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Forcément, madame, forcément. On peut pas faire une route sans qu'il y ait...

525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pendant les travaux de la route. Mais après, pendant les travaux, non?

530

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Après, il y aura une circulation normale. Il y aura probablement certaines périodes dans lesquelles on fera passer du matériel, c'est évident qu'il y aura une circulation qui sera légèrement augmentée, mais en principe, ça devrait pas empêcher les gens de vaquer à leurs activités.

535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous écoute sur la suite de votre présentation.

540

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Je vais revenir à cet acétate. Est-ce que vous voulez que je reparte en amont de l'utilisation du territoire, de comment on a procédé? Je pourrais faire un tout petit retour de quelques minutes sur la problématique qu'on avait énoncée hier, parce qu'on a deux (2) cartes que j'aimerais vous montrer.

545

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

Madame la Présidente.

550

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui monsieur Picard.

555

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

Dans la carte de la zone d'influence, sur laquelle on retrouve la carte annotée 4A dans l'étude d'avant-projet, on retrouve le parcours de la route du réservoir Sainte-Anne qui traverse le lot de piégeage 157 sur une longueur de trente-cinq kilomètres (35 km), entre le quinzième kilomètre et le cinquantième kilomètre de la route.

560

C'est juste à la carte référence de la zone d'influence 4A. C'est quand même trente-cinq kilomètres (35 km) de route qui traverse le territoire du lot de piégeage 157, en plein milieu du territoire.

565

C'est juste pour vous donner une représentation graphique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

570

Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

575

Alors pour revenir un petit peu en arrière, quand on a commencé l'étude du projet Toulnostouc, en faisant référence à 97, hier on avait une référence à 97, on a déposé un avis de projet dans lequel on a identifié le bassin versant de la Toulnostouc. Et dans cet avis de projet, on avait considéré effectivement, vous voyez le bassin versant avec le haut du lac Sainte-Anne, on avait effectivement considéré, dans l'avis de projet, les différentes communautés dont la communauté de Uashat-Maliothenam.

580

Quand on a eu déposé l'avis de projet et qu'on a fait la première évaluation du projet, on s'est rendu compte, et on a rapidement évolué vers une centrale sur la rivière Toulnostouc pour harnacher la chute qui restait, on s'est rendu compte assez rapidement que l'on n'allait pas modifier le niveau maximum du réservoir, c'est-à-dire que le réservoir resterait au même niveau maximum. Et on s'est rendu compte que tout le long de ce réservoir, il allait y avoir effectivement, dépendant des projets qu'on allait décider de développer, probablement une diminution du marnage, de la variation du niveau de l'eau.

585

590

Donc c'est à partir de ce moment-là qu'on a décidé de redélimiter la zone d'étude, à partir des aménagements du lac Sainte-Anne actuel et sur toute la partie aval du projet où nous allions avoir des impacts on va dire significatifs.

595

Et du côté du lac Sainte-Anne, on a décidé qu'on étudierait pas en détail les impacts sur cette partie.

Alors c'est ce qui explique un peu l'attitude qu'a prise Hydro-Québec face à la communauté avec qui on s'est entretenu hier.

600

À partir de ce moment-là, on a décidé de contacter la Communauté de Betsiamites, et on a suivi le processus suivant! Alors la première chose qu'on a cherchée, en informant la communauté, c'est d'obtenir la collaboration du Conseil de bande.

605

Pour ce faire, on a essayé de développer la connaissance du milieu et des gens, et on a eu comme personne-ressource, qui a été mise à notre disposition, monsieur Normand Bacon, directeur général de la Société de développement économique de Betsiamites.

À travers cette personne et les différents contacts qu'on a développés, on a été capable de connaître les titulaires des lots de piégeage, et on a été capable de connaître les titulaires des lots de piégeage qui avaient, finalement, sur ce lot de piégeage, des droits qui étaient bien

610 identifiés. Et c'est avec eux qu'on a délimité les aires que je vous montrais sur la carte. Alors je
vais reprendre la carte et je vais vous la refaire voir.

Donc on a non seulement les titulaires des lots de piégeage, mais on a eu aussi la
possibilité de savoir qui utilisait ces lots de piégeage, parce que ces lots de piégeage peuvent
615 être utilisés avec une permission de celui qui est titulaire des lots de piégeage.

Et les analyses qu'on a faites, en général, couvrent une zone qui est quand même
supérieure à la zone tout à fait d'étude, et elles permettent d'obtenir des solutions de
remplacement si on est venu créer un problème dans une zone de piégeage.

620 Alors on va prendre un exemple. Si on prend le secteur à débit modifié, on a une zone ici
où vous voyez, on a pu établir où se situaient les campements. Alors vous voyez, ici, on a une
zone qu'on appelle une zone de campements principale; à partir de ces campements, il y a du
piégeage de différents animaux, notamment le castor, alors je pense que c'est ça, la martre, je
625 pense que c'est ça, et ensuite on a aussi été capable de détecter, toujours avec ces utilisateurs,
les zones dans lesquelles il y avait de la pêche par exemple. Et donc, on a les zones d'utilisation
du territoire pour le piégeage et les zones d'utilisation pour la pêche.

Alors vous voyez, on a ici, en bas, le castor, la martre, la loutre et le vison, je pense.

630 Alors ça nous a donné un profil de l'utilisation du territoire et on a fait ça dans les zones
qui étaient vraiment imparties, où on allait avoir une présence importante.

Alors qu'est-ce qu'on en a conclu, je dirais de ce recensement que l'on a fait avec les
635 utilisateurs, et tout ça bien sûr dans une grande collaboration avec la bande, au niveau du
piégeage, on a couvert une période qui couvre les cinq (5) dernières années, pour avoir vraiment
des données qui soient fiables, et on a rencontré les utilisateurs et on a pu aller avec eux sur le
territoire, c'est-à-dire qu'on a pu aller avec eux dans les zones où ils font du piégeage.

640 On a pu constater que le territoire est fréquenté. On a pu constater que l'accès routier
était facile, et qu'il y avait une richesse faunique.

Par contre, on a constaté qu'il y avait peu réellement de piégeage; il y avait beaucoup
plus de villégiature.

645 Et on a pu aussi constater que la rivière était utilisée pour les déplacements surtout à
partir du pont 92, et en aval jusqu'au réservoir de Manic-2. C'est surtout, d'ailleurs vous l'avez vu
sur la carte, c'est surtout cette zone qui est utilisée depuis Betsiamites.

Donc notre conclusion, c'est que le projet a peu d'impact sur les activités de piégeage,
650 parce que comme vous avez pu le constater au cours de ces quelques journées, quand on arrive
dans la zone au-dessous du kilomètre 92, la problématique, c'est un changement de niveau
d'eau et les utilisateurs nous ont dit que c'était pas un problème, eux qui utilisent la rivière pour
se déplacer. Ça, c'est pour le piégeage.

655 Pour la chasse et la pêche, on a pu environ interroger, parler avec trente (30) utilisateurs innus. On a pu voir qu'il y avait une forte utilisation du territoire pour ces deux activités.

660 Mais on a pu constater aussi qu'il y avait un emplacement privilégié, que tout le monde nous disait, c'était en aval du barrage du lac Sainte-Anne.

Donc la conclusion, c'est qu'il faut atténuer cet impact et donc, on l'a fait par les frayères et par les activités potentielles de la future SOTRAC avec la communauté.

665 Et je terminerais en vous déposant un acétate qui vous fera voir un peu le fonctionnement de la SOTRAC. Alors on a toujours le comité de mise en œuvre de l'entente, qui est notre instance très importante et, Hydro-Québec et la communauté ont convenu de créer une SOTRAC. Cette SOTRAC a trois (3) objectifs principaux: atténuer les impacts, transférer des connaissances, favoriser l'utilisation du territoire.

670 Hydro-Québec va mettre à la disposition de la SOTRAC trois millions de dollars (3 M\$). Avec cet argent, il va y avoir une décision qui va être prise ici sur le type de projets qu'on va réaliser, et qui vont être faits par des compagnies qui auront été engagées pour fins de ces travaux.

675 Et je donne des exemples. Si par exemple, un membre de la communauté a ensemencé un lac et qu'il y avait une problématique d'enneigement, qu'il perde son lac, bien, à travers la SOTRAC, on pourrait chercher un autre lac, et puis c'est la SOTRAC qui paierait l'ensemencement.

680 On peut réaliser des accès, on peut réaliser des sentiers, on peut faire des activités de formation dans le bois. Et finalement, il va y avoir aussi de la diffusion de connaissance.

Alors tout ça, c'est un processus qui permet, finalement, d'atténuer les impacts potentiels de notre projet et de redonner finalement de la valeur à l'utilisation du territoire.

685

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

690

Monsieur Arnaud, j'aurais peut-être quelques questions là-dessus. J'ai remarqué, dans l'étude d'avant-projet, dans la partie "Utilisation du territoire", quand on résume en tableau les impacts sur l'utilisation du territoire, notamment pour les Autochtones, on parle d'un impact qui est quand même moyen, que vous évaluez au niveau moyen, et il y a aucune mesure d'identifier.

695

Si je comprends bien, c'est la SOTRAC qui a les solutions pour atténuer les conséquences des travaux dans ce secteur-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

700

Oui, la SOTRAC, c'est un des éléments principaux pour l'atténuation.

Maintenant, il y a aussi, dans l'entente de Betsiamites, un montant de compensation qui est prévu, qui lui aussi est d'une certaine importance.

705

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

C'est parce qu'on parle d'utilisateurs en particulier, de quatre (4) personnes qui sont plus concernées. Donc eux devront se tourner vers la SOTRAC pour...

710

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Vers le comité de mise en œuvre.

715

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Vers le comité de mise en œuvre qui, via la SOTRAC, va atténuer peut-être certaines conséquences.

720

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Exact.

725

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Le montant que vous mentionnez là, c'est pour les quatre (4) projets?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

730

Non, juste pour Toulhustouc.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Toulhustouc?

735

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

740

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

745

Alors monsieur Paul, avez-vous eu réponse à votre question?

PAR M. GILBERT PAUL :

750

Concernant l'utilisateur du lot 157, le monsieur d'Hydro-Québec m'a confirmé qu'il avait rencontré cette personne pour l'informer qu'il y avait une route qui allait être construite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

755

C'est la même route, que je comprends.

PAR M. GILBERT PAUL :

760

C'est la route, qu'elle est à réparer et à aménager.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça.

765

PAR M. GILBERT PAUL :

C'est ce que je voulais savoir, concernant cette personne-là, ce titulaire de lot de piégeage.

770

Et puis en même temps, il a été informé qu'il allait y avoir un aménagement qui allait favoriser ces activités de piégeage; c'est ça, en réalité?

775

PAR LA PRÉSIDENTE:

En fait, le propriétaire du lot de piégeage 157, il a été informé qu'il y aurait des travaux de réfection de la route. Est-ce que c'est exclusivement ça qu'Hydro-Québec a donné comme information à ce propriétaire du lot de piégeage ou s'il y a autre chose?

780

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Je pense qu'on l'a informé des travaux qu'il allait y avoir sur la route. Et probablement, je suis à peu près sûr qu'on l'a informé qu'il allait y avoir aussi un projet.

785

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça.

790

PAR M. GILBERT PAUL :

C'est probablement ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

795

C'est ce qu'on nous dit.

PAR M. GILBERT PAUL :

800

OK, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Paul.

805

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

Madame la Présidente.

810

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Picard.

815

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

820

Juste un questionnement, à cet égard-là. Dans l'utilisation du territoire par les Montagnais de Betsiamites, dans l'étude d'avant-projet, à la page 16-8, on parle de quatre (4) lots de piégeage qui sont identifiés par rapport à la zone des travaux.

825

Est-ce que la réfection de la route du réservoir du lac Sainte-Anne fait partie des travaux? Si oui, pourquoi on n'a pas considéré le lot de piégeage 157 comme faisant partie de la zone des

travaux, comme ce fut le cas pour la piste de ski-doo utilisée par les motoneigistes dans cette partie du territoire.

830 Est-ce que je comprends qu'on a atténué les impacts des travaux de la réfection de la route pour l'utilisateur du lot de piégeage 157, et que les impacts de la réfection des travaux de la route Sainte-Anne sont importants pour les utilisateurs de la piste de motoneiges. C'est ce que je comprends, là, quand je lis l'étude d'avant-projet, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

835

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

840 Alors madame la Présidente, les travaux de réfection de la route sont des travaux d'amélioration et de réfection de la route, et ils vont avoir des impacts de toute réfection de route, c'est-à-dire un dérangement ponctuel. Bon.

845 Dans le cas des utilisateurs de la piste de motoneiges, la problématique est quand même différente parce qu'ils utilisaient de la route et demain, ils ne pourront plus utiliser la route, puisque cette route va être une route qui va être une route à circulation à l'année longue. Et c'est dans cet esprit qu'Hydro-Québec a accepté de regarder avec eux la relocalisation du sentier de motoneiges, puisqu'on leur avait enlevé une partie importante du sentier qui permettait de monter vers le nord.

850

PAR LA PRÉSIDENTE:

855 J'ai compris la semaine dernière, à Baie-Comeau, que les travaux de réfection de la route qui auraient des conséquences sur la propriété de certains riverains feraient l'objet de compensation.

860 Est-ce que c'est la même dynamique qui s'applique dans le cas des inconvénients que pourrait subir par exemple un propriétaire de lot de piégeage qui serait incommodé ou qui serait dérangé par les travaux de construction, de réfection de la route?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Oui, Michel va vous répondre plus spécifiquement à la question.

865

PAR M. MICHEL GAUDETTE :

Madame la Présidente, pour la question de route, le tracé définitif n'est pas arrêté. Donc lorsqu'on parlait que s'il y avait un déplacement, s'il y avait un impact qui était créé, à ce moment-là il y a des mesures de compensation qui arriveraient.

870

Mais au moment où on se parle, le tracé n'est pas défini, et on va réutiliser autant que possible la route existante qu'on va améliorer.

875

Advenant qu'il y aurait des impacts qui seraient créés, peu importe l'utilisateur, à ce moment-là on regardera qu'est-ce qui est approprié de faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

880

Merci.

Monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

885

Madame la Présidente, donc je comprends que le tracé de la route n'est pas définitif au moment où on reçoit l'information, et qu'il est encore temps d'informer l'utilisateur du lot de piégeage 157 quant aux impacts de réfection de cette route-là ou de la modification de son tracé; est-ce que je comprends ça du promoteur?

890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

895

Affirmatif!

MARJORIC PINETTE

900

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons passer à un autre intervenant, monsieur Majoric Pinette, s'il vous plaît.
Bonjour monsieur Pinette.

905

PAR M. MAJORIC PINETTE :

910

Bonjour madame la Présidente. Mes questions vont porter sur l'aménagement des nouvelles frayères pour l'omble de fontaine.

L'étude d'impact sur le projet de dérivation de la rivière Portneuf mentionnait qu'à la Baie-James, l'aménagement de nouvelles frayères avait connu un succès mitigé, faible. Comment l'aménagement de frayères et la construction d'un seuil peuvent être des mesures suffisantes

915 pour transformer un impact jugé de forte importance à un impact résiduel jugé de faible importance, considérant l'efficacité incertaine de tels aménagements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

920 Et là, vous vous situez en aval du barrage, êtes-vous dans le secteur à débit réduit?

PAR M. MAJORIC PINETTE :

Oui.

925 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

930 Monsieur Arnaud. Alors monsieur Pinette fait référence aux travaux qui ont été faits, une mention qui a été faite dans l'étude d'impact sur Portneuf, où on mentionnait que les résultats qui avaient été atteints à la Baie-James, c'est ça, étaient mitigés, par rapport aux aménagements de frayères; on n'avait pas atteint les objectifs escomptés.

Alors il veut savoir en quoi il y aurait davantage d'assurance maintenant que ces frayères procureraient ou permettraient d'atteindre les objectifs recherchés.

935 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Claude Tessier va répondre.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

940 Alors premièrement, j'aimerais faire référence, comme dans le cadre du projet Portneuf - Sault aux Cochons, du bilan des aménagements réalisés par Hydro-Québec pour l'ichtyofaune; c'est un document qu'on peut déposer à la Commission, et qui fait état des résultats d'aménagement de frayères pour différentes espèces de poissons, dont l'omble de fontaine.

945 Je voudrais peut-être compléter en disant qu'on a quand même une obligation de résultat dans les objectifs qu'on se donne, c'est-à-dire qu'on propose d'aménager trois cent vingt mètres carrés (320 m²) de frayères dans les tributaires, tant dans la zone du réservoir que dans la zone de débit réduit.

950 Il est vrai que la productivité de ces aménagements-là doit faire l'objet de corrections selon les résultats obtenus. Il reste que l'objectif qu'on s'est donné, c'est qu'ils produisent cent douze kilos (112 kg) de poisson par an, tel qu'on le présente dans le rapport d'avant-projet.

955 Donc ces aménagements-là vont faire l'objet de suivis et de corrections si nécessaire.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

960 Comme on a entendu précédemment de la part de la Société faune et parcs, il semble y avoir un certain questionnement en ce qui a trait à l'impact que pourrait avoir le débit réduit, le débit réservé, et principalement aux vitesses qui seraient réduites et à la nutrition de la faune.

965 Madame Peltier, est-ce que vous avez des questions particulières à poser pour éclaircir ce point-là?

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

Vous voulez dire par rapport à l'alimentation?

970 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

Par rapport à l'alimentation, oui.

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

975

Oui d'accord, oui. La semaine dernière, on avait discuté effectivement dans ce sens-là, au niveau de la problématique des faibles vitesses par rapport à l'alimentation, je pense qu'une question qui serait pertinente à se poser, c'est lorsque le promoteur fait la mobilisation du tronçon à débit réduit et qu'il évalue le débit, pas le débit en fonction d'avoir la même superficie d'habitats que ce qu'il y a à l'état initial, le promoteur utilise un débit moyen de deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m³/s), ce débit-là, c'est un débit moyen annuel, donc c'est toute l'année.

980

985 Mais étant donné que le promoteur mentionne qu'on fait une mobilisation pour de l'omble de fontaine adulte, et que la période critique, c'est surtout la période d'alimentation qui est l'été, ce serait peut-être plus pertinent de prendre le débit moyen qu'on va retrouver à l'été, c'est-à-dire aux mois de juin, juillet, août, qui est un débit probablement plus faible, et puis à ce moment-là les résultats diffèrent, les résultats de débit réservé, dans la modélisation.

990 Je pense que le promoteur pourrait montrer les résultats, l'influence de ce choix-là de comparer par rapport à un débit moyen annuel versus un débit pour la période plus critique de l'été.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

995

Oui, je vais vous présenter effectivement les superficies selon les débits plus "estivals" que le débit à deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m³/s). Je vous rappelle qu'à deux cent douze mètres cubes-secondes (212 m³/s) et le trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), on avait presque une équivalence, et on a effectivement regardé, si on prenait les débits d'été, à quoi ça correspondait.

1000

1005 J'ai pris les données qu'on retrouve dans le rapport d'avant-projet pour les débits d'été, à cent soixante-neuf mètres cubes-seconde (169 m³/s), cent soixante-huit (168 m³/s) et cent soixante et onze (171 m³/s), au lieu d'être à deux cent douze (212 m³/s). Et les superficies d'habitat passent de six cent quatre-vingt-un mille (681 000 m²), six cent quatre-vingt-trois mille (683 000 m²) et six cent soixante-dix-sept mille (677 000 m²).

1010 Alors au mois de juin, le débit réservé correspondant est de trois point un mètres cubes-seconde (3,1 m²/s), le débit au mois de juillet est de trois point deux (3,2 m³/s) et le débit au mois d'août est de deux point neuf (2,9 m³/s). Alors on est vraiment dans le "fine tuning", le débit correspondant au mètre carré d'habitats pour l'omble de fontaine.

Naturellement avec seuil, c'est beaucoup élevé.

1015 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

Madame Peltier.

1020 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER :**

1020 Oui, dans le document qui a été déposé au gouvernement fédéral, on a la modélisation où on voit la courbe, et ça donne pas tout à fait les mêmes résultats; je sais pas si c'est basé sur le mêmes indices de qualité d'habitats au niveau des vitesses, des profondeurs, parce qu'il y a eu plusieurs scénarios différents qui ont été proposés.

1025 En tout cas, le tableau à la page 17 présente, si on prend environ cent soixante-dix mètres cubes (170 m³), ce que le promoteur semblait cibler, moi j'ai l'impression qu'on tourne autour de dix mètres cubes-seconde (10 m³/s), mais bon.

1030 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Est-ce qu'on peut avoir...

1035 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER :**

C'est page 17, réponse aux questions et aux commentaires des autorités fédérales concernant le rapport d'avant-projet, janvier 2001.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

Est-ce qu'on fait référence à ce moment-là au tableau 6?

1040 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER :**

Oui, le tableau 6, mais je regarde sur la figure plus bas, parce qu'évidemment les réponses sont pas au tableau 6.

1045 **PAR M. CLAUDE TESSIER :**

Au tableau 6, on voit les valeurs réelles plutôt que sur le graphique, donc ça donne une indication plus juste.

1050 La valeur du trois mètres cubes à la seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) donne une superficie d'habitats de six cent quatre-vingt mille mètres carrés ($680\,000 \text{ m}^2$). Donc je vais remettre la figure.

1055 Alors dans le tableau 6, on voit que la superficie à trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) donne un habitat, disons je vais faire un chiffre rond, six cent quatre-vingt mille mètres carrés ($680\,000 \text{ m}^2$). Alors si le débit, au lieu d'être à deux cent douze ($212 \text{ m}^3/\text{s}$) est à cent soixante-neuf ($169 \text{ m}^3/\text{s}$), on a une superficie un peu plus élevée, qui équivaut au débit de trois point un ($3,1 \text{ m}^3/\text{s}$). Si le débit est encore un peu plus faible, le débit réservé est autour de trois point deux ($3,2 \text{ m}^3/\text{s}$) et au mois d'août le débit est un petit peu plus élevé, donc le débit réservé est autour de deux point neuf ($2,9 \text{ m}^3/\text{s}$).

1060 C'est basé sur la valeur du débit des superficies d'habitats pondérées à trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$).

1065 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

Madame Peltier, avez-vous toujours des interrogations suite à ces commentaires, à cette information?

1070 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER :**

Bien écoutez, madame, les résultats que monsieur Tessier présente sont effectivement indiqués au tableau 6, ils sont tout à fait corrects. Mais ça dépend, c'est une question de vision, ça dépend c'est quoi les bases de calcul que tu choisis et puis que tu trouves acceptables, ça dépend de tes hypothèses de départ. C'est tout ça qui est discutable.

1075 C'est sûr que le débit réservé, selon la modélisation, pourrait varier entre trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) et beaucoup plus, selon la position. C'est un modèle et le modèle est très variable, il est très sensible. Donc aussitôt qu'on change un petit peu un paramètre, bien, on se ramasse à des débits réservés un peu plus élevés, qui selon moi, peuvent être importants pour la faune, mais aussi onéreux peut-être pour le projet, là.

1080 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

1085 Ce qui est en jeu, si je comprends bien, ce n'est pas la surface à aménager, mais c'est les vitesses d'eau; c'est ça votre préoccupation, concernant l'apport suffisant de nourriture pour le poisson?

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

1090 Nous, on pense qu'avec un débit réservé de trois mètres cubes (3 m³/s) par rapport à un débit moyen annuel de deux cent douze mètres cubes (212 m³/s), que le débit réservé est vraiment très petit, si on compare ça, si on veut maintenir une productivité similaire, on pense qu'on passe à côté de l'objectif.

1095 Maintenant, pour être capable d'établir un débit réservé écologique, il y a une modélisation fine qui devait être appliquée et Hydro-Québec l'a appliquée. Maintenant, c'est l'interprétation de cette modélisation-là.

1100 Comme le disait monsieur Tessier, on est quand même, on est dans la méthode, dans les détails de la méthode, et puis je pense que chacune des hypothèses qui sont émises, de base, bien, selon du point de vue où on est, peuvent être plus ou moins défendables.

1105 Moi, ce que je viens d'amener, c'est que c'est un élément parmi plusieurs paramètres, dans ce modèle-là, qui change les résultats, parce qu'il est sensible, c'est entre autres qu'on doit utiliser selon moi un débit d'été, parce qu'on considère qu'on veut modéliser pour l'adulte et il s'alimente l'été. Donc on dit, au moins comparons avec des données qui correspondent à ce qu'on a actuellement, où on a une certaine productivité.

1110 Mais il y a plusieurs autres paramètres ou facteurs de modélisation qui, selon nous, sont discutables, et qui modifient aussi légèrement le modèle. Mais je pense que celle-là est importante.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1115 Sortons du modèle et allons dans le concret! Advenant que, si le projet se réalise, le suivi démontre que vous n'atteignez pas l'objectif que vous vous étiez fixé, est-ce qu'il y a encore possibilité de marge de manœuvre pour corriger la situation et redonner au milieu les conditions qui lui permettraient que la faune soit présente, que le poisson soit présent de façon aussi abondante et vigoureuse qu'auparavant?

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1120 La réponse est oui, il y a toujours une marge de manœuvre.

1125 Disons que ce qu'on propose pour l'instant, c'est d'aménager trois cent vingt mètres carrés (320 m²) dans les tributaires; il y a peut-être une dizaine de tributaires qui ont une possibilité d'aménagement, on a choisi ceux qui avaient le plus grand potentiel.

1130 Qu'est-ce qui fait que la population dans la rivière va être plus ou moins importante, c'est le recrutement. Il faut qu'il y ait une production de poissons qui se fasse en quelque part. Donc si toutefois, on n'atteignait pas nos objectifs de recrutement, il y aurait possibilité d'aménager d'autres tributaires ou d'aménager une plus grande superficie de tributaires.

1135 On pense même, si c'était pas la question de l'évacuateur de crue, de voir si ça pourrait pas être possible d'aménager même dans la rivière du gravier, parce que la rivière, à trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), va offrir des possibilités d'aménagement de frayères intéressantes. La seule contrainte, c'est l'évacuateur, si l'évacuateur est ouvert, on peut détruire ces frayères-là. Mais s'il y avait une possibilité, ça en serait une.

1140 Donc la réponse, c'est oui, il y a une possibilité d'en faire plus, de se réajuster, en faisant les ajustements sur des aménagements d'habitats à omble de fontaine.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Réaction du côté de Faune et Parcs.

1145 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER :**

Je suis d'accord avec ce que monsieur Tessier mentionne, c'est possible de toujours faire des aménagements supplémentaires, et il y a la place, il y a des tributaires potentiels.

1150 Sauf que l'approche de la Société faune et parcs est, autant que possible, d'essayer de maintenir les habitats que l'on possède déjà.

1155 Parce que l'expertise qu'on a jusqu'à présent, au niveau de la compensation et de l'aménagement de nouveaux habitats, nous fait dire que les succès, c'est difficile d'avoir un bon succès, on doit faire un suivi et souvent des ajustements aux aménagements. Je dirais, c'est un petit peu jouer à l'apprenti sorcier.

1160 C'est toujours plus facile de maintenir des habitats qu'on a, même s'ils sont un peu de moindre qualité, c'est d'essayer de les optimiser ou de récupérer des habitats qui ont déjà été perturbés, complètement détruits si on peut dire, et aller récupérer les habitats, redonner accès à des tributaires, ça c'est des choses qui sont plus garantes de succès.

1165 Alors dans cette optique-là, je suis d'accord avec ce que monsieur Tessier dit, oui, en dernier recours, on peut toujours aller mettre des superficies de frayères supplémentaires ailleurs, et faire un suivi plus serré, mais on est plus garant de succès si on essaie de maintenir ce qu'on a. C'est pour ça qu'on revient tout le temps au débit réservé.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1170 Monsieur Arnaud, est-ce que c'est possible de réajuster le débit réservé ultérieurement, si les conditions qui seraient présentes dans le milieu ne seraient pas suffisantes pour garantir ou faire en sorte qu'il y ait suffisamment de productivité dans la rivière, dans cette section de rivière?

1175 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Actuellement, madame Journault, on privilégie la solution d'ensemencer de nouvelles frayères; ça, c'est notre position actuelle.

1180 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

1185 Mais techniquement, est-ce que ce serait possible ultérieurement de le faire, advenant que le suivi démontrait des difficultés, et que même avec toutes sortes d'aménagements, on ne réussit pas à corriger le tir, est-ce que techniquement, il y a quand même une ouverture de ce côté-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1190 Bien c'est-à-dire, je peux difficilement répondre à cette question aujourd'hui, parce qu'on a un problème de maintien de l'habitat, je veux dire on est en train, avec la solution du trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), de maintenir l'habitat, on s'engage à corriger le tir, si, à un moment donné, l'habitat n'est pas suffisant ou de mauvaise qualité. à améliorer cette qualité.

1195 À partir du moment où on va aménager, on va voir quelles sont les conséquences. Maintenant, si vous me posez la question, techniquement, tout est possible, techniquement.

1200 Mais nous, actuellement, on a basé notre projet sur un débit de trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) avec un certain nombre de – je veux dire, on n'a pas vécu cette expérience, on l'a vécue ailleurs, on a vu ailleurs, on a eu des succès au niveau des frayères, au niveau de la conservation d'habitats, au niveau du développement, je pense notamment à un projet, Rivière-des-Prairies, ça a été un succès énorme, il y a trop de poissons maintenant.

1205 Alors nous, on a actuellement confiance, c'est vrai qu'on a utilisé un modèle, mais il y a bien des sciences qui utilisent des modèles et qui sont finalement des projections.

Donc pour l'instant, on présente le projet avec trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), en assurant la Commission qu'il y aura un suivi rigoureux.

1210 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

A combien évaluez-vous le temps de la période de suivi pour être en mesure de faire la démonstration hors de tout doute que vous avez atteint l'objectif que vous vous êtes fixé?

1215 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Deux (2) ans après la mise en eau du réservoir.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1220 Faune et Parcs, est-ce que vous confirmez cette information?

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

Excusez, j'ai pas entendu la réponse de monsieur Arnaud.

1225

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Monsieur Arnaud nous a dit qu'il estime qu'après deux (2) ans, deux (2) ans après la mise en haut du réservoir, ils estiment que cette période sera suffisante pour permettre d'évaluer si les objectifs ont été atteints.

1230

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

En termes de productivité, pour autant le secteur ennoyé que le secteur à débit réduit, pour maintenir une productivité d'omble de fontaine annuelle?

1235

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Je demande si ça couvre les deux (2) secteurs, pour évaluer la qualité de la performance des travaux.

1240

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Je pense que nous allons suivre, nous allons effectuer les travaux des frayères immédiatement, et je pense qu'au bout de deux (2) ans, on va commencer à pouvoir constater si nous sommes dans l'atteinte des objectifs.

1245

Ça peut prendre un peu plus de temps, mais de toute façon, la période du suivi va nous permettre de réagir avant la fin du suivi.

1250

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Alors madame Peltier.

1255

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

Mais le minimum, évidemment, c'est d'avoir un cycle complet de vie de l'espèce qui est ciblée; sans dire que c'est toujours le minimum minimum.

1260

PAR LA COMISSAIRE JOURNAULT :

Alors qui est de combien?

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

1265

Qui peut être de trois (3) ans, quatre (4) ans, en fonction du secteur, si on veut voir le recrutement.

1270

Par contre, si on regarde en termes d'obligation de résultats, je crois que c'est un suivi à long terme qui doit être fait. Mais ça, c'est une opinion, c'est pas quelque chose qui est enchâssé dans un règlement, ce que je vous dis. Si on a une obligation de résultat pour un secteur, je crois qu'on doit voir à ce que le résultat est maintenu la durée de vie de l'infrastructure.

1275

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Très bien mais cependant, à combien de temps estimez-vous la période nécessaire pour évaluer si on a des résultats significatifs, et qu'on est dans la bonne direction pour atteindre l'objectif?

1280

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

1285

Bien, je dirais que cinq (5) ans, ce serait bien, concernant le suivi qui est déjà indiqué par le promoteur. On pourrait avoir des informations en faisant l'installation des aménagements et ensuite, en ayant des cycles – il faut avoir des crues, pour voir si nos installations tiennent, et par la suite reproduction, utilisation du secteur, reproduction, émergence et voir le taux de survie par alvinage.

1290

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Et le premier signal qui nous permettrait de nous dire si effectivement ça fonctionne, on peut l'obtenir quand, ce signal-là? Au bout de deux (2) ans, trois (3) ans?

1295

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

1300

Eh bien écoutez, moi je vous dis qu'il faut avoir un recrutement dans notre milieu, il faut avoir un cycle complet qui soit fait. Alors si on prend cinq (5) ans, on va avoir une image qui va nous donner une image qui devrait être représentative du milieu.

1305

Mais tout dépend des événements qui arrivent, aussi. Si on fait un suivi, s'il y a des événements hydrologiques qui fait qu'il y a des perturbations, bien, peut-être que ça va être une année de plus.

Ce sera à s'ajuster, là.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1310 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315 Alors monsieur Pinette, votre question a suscité un grand débat!

PAR M. MAJORIC PINETTE :

1320 Mais je me questionne, moi, à la Baie-James, il paraît que les frayères aménagées fonctionnaient pas, mais qu'est-ce qui prouve que ça va marcher pour la Toulnostouc?

PAR LA PRÉSIDENTE:

 C'est ce que le suivi nous démontrerait, c'est ce qu'Hydro-Québec nous a dit.

1325 **PAR M. MAJORIC PINETTE :**

1330 Bon pour mon autre question, à Baie-Comeau, la représentante de Pêches et Océans Canada a mentionné que dans la région Laurentienne du ministère, il n'existait pas d'exemple de programme de compensation pour l'habitat du poisson qui avait été appliqué suite à la destruction d'habitat.

 Est-ce que c'est vraiment possible, est-ce que par exemple les travaux d'Hydro-Québec à la Baie-James n'ont jamais fait l'objet d'un tel programme?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335 Un programme de compensation financière de la part d'Hydro-Québec, c'est ça?

PAR M. MAJORIC PINETTE :

1340 Programme de compensation d'habitat du poisson.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345 Monsieur Arnaud, est-ce que vous connaissez l'existence de ces programmes?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

 Non.

1350 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pas du tout?

1355 **PAR M. PATRICK ARNAUD :**

Et je vais demander à mon collègue, monsieur Tessier, est-ce que vous connaissez?

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1360 Oui, bien en fait, la politique de Pêches et Océans Canada, sur les compensations d'habitat, date d'il y a quelques années, alors que les projets de la Baie-James, on parle plutôt des années soixante-dix. Il y avait pas, il y avait un gouvernement fédéral dans ce temps-là, mais il y avait pas de politique de compensation d'habitat lors de la construction.

1365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc, ça ne pouvait s'appliquer.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1370 Ça ne pouvait s'appliquer.

PAR M. MAJORIC PINETTE :

1375 Et est-ce que Faune et Parcs sont au courant, eux autres, qu'il existe...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1380 Madame Peltier, est-ce que vous êtes en mesure de nous parler des programmes de compensation dont il est question?

PAR Mme JACQUELINE PELTIER :

1385 Bien effectivement, le gouvernement fédéral a une politique de compensation d'habitat. Cette politique-là existe depuis environ 1985, et elle est appliquée depuis environ 1998.

1390 Donc ce que monsieur faisait référence tantôt, aux commentaires de la dame de Pêches et Océans à l'effet qu'il y avait peu de projets qui avaient passé au travers de la procédure de programme de compensation d'habitat est dû au fait que ça fait environ deux ans—deux ans et demi (2-2 ½) que le programme, la politique est appliquée au fédéral.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc ça n'a pu s'appliquer à d'autres projets, vu la jeunesse des programmes en cause.

1395

PAR M. MAJORIC PINETTE :

OK, merci.

1400

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Alors nous allons faire une pause de dix (10) minutes.

1405

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1410

**REPRISE DE LA SÉANCE
SÉBASTIEN PICARD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1415

Alors je demanderais à monsieur Sébastien Picard de s'avancer, s'il vous plaît.

PAR M. SÉBASTIEN PICARD :

1420

Bonjour madame la Présidente. J'aurais une question concernant l'impact de l'exploitation de la centrale sur le piégeage du castor.

1425

Hydro-Québec considère que les impacts négatifs causés au piégeage du castor en raison des changements de débit et de niveau d'eau dans la rivière Toulmoustouc vont entraîner des impacts dont l'importance est jugée moyenne.

Pourquoi aucune mesure d'atténuation n'est prévue pour atténuer ces impacts? Est-ce que les impacts sont inévitables?

1430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors est-ce que vous avez bien compris la question, monsieur Arnaud?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1435

Oui, on va présenter l'endroit où il y a des castors, et puis la question, si j'ai bien compris, est-ce que l'impact est inévitable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440

Voilà! S'agit-il de nos treize (13) colonies de castors?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1445

Exact.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1450

Bien là, j'en compte une-deux-trois-quatre-cinq-six (1-2-3-4-5-6) étant donné qu'on est dans la zone à débit modifié. Est-ce que c'est la zone à débit modifié, puisque c'est la gestion de la centrale?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455 Alors est-ce que vous voulez sur l'ensemble du projet avoir de l'information ou si votre question se limite à la zone à débit modifié?

PAR M. SÉBASTIEN PICARD :

1460 Sur le débit modifié.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1465 Parfait.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1470 Bon, dans la section à débit modifié, on n'a pas le détail des colonies de castors, mais comme le débit qui va être dans la rivière va être similaire au débit qu'on retrouve actuellement, les impacts anticipés sont marginaux, surtout plus on descend vers l'aval, plus les effets sur le castor vont être réduits.

1475 Alors l'effet potentiel, c'est la fluctuation due à la centrale, au niveau d'une cabane à castors, par exemple, qui serait située en bordure de la rivière. À ce moment-là, le castor va naturellement se déplacer de quelques mètres, pour contrer cette variation horaire du niveau.

1480 Je veux peut-être juste rajouter qu'en aval immédiat de la centrale, c'est évident qu'il n'y a pas de castors et il y aura pas de castors non plus, et c'est là les fluctuations les plus importantes. Et cette variation-là s'atténue vers l'aval.

 Donc on ne pense pas qu'il va y avoir de changements dans la présence de castors.

1485 Et puis peut-être juste une petite note en terminant, encore moins dans les tributaires dont l'accessibilité sera pas modifiée par la suggestion de la centrale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 On était en aval de la centrale. Ça va?

1490 **PAR M. SÉBASTIEN PICARD :**

 Alors ils disent qu'il n'y aura pas d'impact, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1495 C'est ce que j'ai compris.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1500 Les impacts vont être assez faibles, étant donné que la rivière va continuer à couler via la centrale. Les seuls inconvénients, comme je disais, c'est la fluctuation des niveaux d'eau qui pourrait causer un inconvénient, mais pour le reste, ça empêchera pas les colonies de demeurer sur place.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

1505 Madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 Oui, monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

1515 Les inconvénients en aval de la centrale, en raison des fluctuations quotidiennes, on sait qu'il va y avoir une fluctuation le matin et à la fin de la journée, des fluctuations d'un ordre de grandeur que je me souviens pas, peut-être que le promoteur va pouvoir nous les donner, sachant ces fluctuations-là en aval de la centrale, est-ce que ça peut modifier le comportement des castors pour aller vers l'aval et aller vers le bassin de Manic-2?

1520 Et encore là, la fluctuation du réservoir de Manic-2, est-ce qu'elle est tenue en compte de l'impact sur les habitats de castors?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1525 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1530 Oui, je pense que monsieur Tessier a répondu à cette problématique, effectivement là où il va y avoir des variations, s'il y a des cabanes de castors, les castors vont avoir tendance à se déplacer pour sortir de cette zone de variations de niveau.

1535 Maintenant, pour ce qui est du réservoir de Manic-2, l'exploitation de la centrale Toulustouc ne va pas modifier significativement le niveau du réservoir Manic-2. Ça va être ce qui se vit aujourd'hui.

Claude veut rajouter quelque chose.

1540 **PAR M. CLAUDE TESSIER :**

Je veux juste rajouter que si la question est de savoir si les castors vont migrer vers le réservoir Manic-2, je dirais que non puisque déjà, à partir du kilomètre 90, les variations vont être négligeables. Donc quarante kilomètres (40 km) avant d'arriver dans le réservoir Manic-2.

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Picard aurait aimé voir quelles peuvent être les variations de l'eau en aval de la centrale.

1550

PAR M. PATRICK ARNAUD :

On peut les montrer.

1555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce serait bien.

PAR M. MICHEL GAUDETTE :

1560

Madame la Présidente, je n'ai pas de transparent mais je vais faire référence au rapport d'avant-projet; c'est la page 7-22. On peut regarder le tableau 7-7.

1565

Au niveau des variations, il y a eu une question qui a été posée au niveau de Manic-2. Manic-2, la tête du réservoir de Manic-2, c'est près du kilomètre 25.8. Les variations dues à la centrale, c'est de l'ordre de dix centimètres (10 cm), donc c'est très faible.

1570

Donc à la centrale même, qui est au kilomètre 53.8, dans le cas du régime 1, qui est un régime qui peut arriver, comme on l'a déjà mentionné, quelques jours à quelques semaines, lorsque la forte demande le justifie, les variations sont de cent vingt (120 m³/s) à trois cent trente-trois cent soixante mètres cubes-seconde(320 m³/s-360 m³/s), les variations de niveau sont de un point six mètres (1,6 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1575

Est-ce que vous pourriez, pour le bénéfice des gens ici, indiquer à quel moment de l'année ces variations peuvent se faire.

PAR M. MICHEL GAUDETTE :

1580

Les moments où ça pourrait survenir, il y a l'hiver dans un premier temps, lorsqu'on est en période où la demande est importante. À ce moment-là, on va justement faire ces variations-là de cent vingt (120 m³/s) à trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m³/s), en fonction des conditions météorologiques et autres.

1585

1590 Et il y a aussi au niveau de l'été, la demande est moins forte en été, par contre Hydro-Québec fait de l'entretien sur ces groupes, donc dispose de moins d'équipement, et en fonction de la demande, on peut être amené à exploiter la centrale Toulnostouc à trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m³/s), étant donné ses particularités. C'est une centrale à deux (2) groupes, où les groupes peuvent être entretenus pendant la crue printanière, pas en même temps, un groupe à la fois, bien entendu, et à ce moment-là, les deux (2) groupes sont disponibles l'été, lorsque d'autres entretiens sont faits à d'autres centrales.

1595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Ça va, monsieur Picard, ça répond à votre question?

1600 **PAR M. JEAN-MARIE-PICARD :**

Un peu beaucoup, mais il me manque l'essentiel.

1605 C'est qu'il y avait une variation quotidienne, comme je le disais. Lorsqu'on regarde à la page 7-23, figure 7-9, dans la fluctuation de débit, entre six heures (6 h) du matin et neuf heures (9 h) du matin, il y a quand même là un débit qui est quand même important, qui passe de cent vingt (120 m³/s) à trois cent soixante (360 m³/s), pendant trois (3) heures de temps, et qui revient à cent vingt (120 m³/s) après neuf heures (9 h). Et on revient à seize heures (16 h), et on remonte encore le débit à trois cent soixante (360 m³/s), et jusqu'à vingt et une heures (21 h), on le maintien à trois cent soixante (360 m³/s), et on revient à cent vingt (120 m³/s).

1610 Le promoteur nous dit que ces variations-là, deux (2) fois par jour, vont fluctuer, à peu près au kilométrage de la rivière 25,8, d'un dixième de mètre (0,10 m), dix centimètres (10 cm).

1615 Évidemment, dix centimètres (10 cm) pour un castor, c'est beaucoup; et dix centimètres (10 cm) pour un humain, c'est à mi-jambe. C'est son habitat. Et des fluctuations quotidiennes, deux (2) fois par jour, je sais pas s'il va rester là longtemps. A vingt-cinq kilomètres (25 km).

1620 Et si on remonte vers la centrale, ça commence à passer de point sept mètre (0,7 m), point huit (0,8 m), un point sept (1,7 m), un point sept (1,7 m). Rendu à un mètre (1 m) et plus, le castor, il est inondé dans sa cabane.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1625 Donc s'il a l'instinct de survie, il va se déplacer.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

Inévitablement, c'est ce que je ferais si j'étais castor, mais je suis Montagnais!

1630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais Hydro-Québec nous a effectivement mentionné précédemment qu'il y aurait probablement des castors qui se déplaceraient compte tenu des variations, et ce que ça s'estomperait à la hauteur du kilomètre 92.

1635

Alors c'est exact qu'il va y avoir un déplacement. Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1640

On voudrait juste présenter quelques photos qu'on a de la zone.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et puis on reviendra avec votre questionnement.

1645

PAR M. CLAUDE TESSIER :

Alors en aval de la centrale, c'est le type d'habitat qu'on retrouve; c'est pas un habitat intéressant pour le castor, des talus en sable assez prononcés. Ça, c'est au kilomètre 51,8. Disons que je vais en présenter quatre (4), un peu plus en aval.

1650

Kilomètre 46,5; kilomètre 46,6; et finalement, kilomètre 45, on s'approche du pont du kilomètre 92.

1655

Alors dans ce secteur-là, c'est pas un secteur qui est très propice pour le castor. Les secteurs qui sont propices pour le castor, c'est pas les rives de la rivière Toulnostouc mais les tributaires qui y arrivent. Dans ces tributaires-là, le castor va y demeurer et va être moins sujet à être dérangé par les fluctuations.

1660

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais il y aura quand même des fluctuations dans les tributaires, du niveau de l'eau? Je vous pose la question bien naïvement. Je dis, il y aura des variations de niveau de l'eau, quand même?

1665

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1670

Oui, effectivement, il peut y avoir des fluctuations dans le tributaire. À ce moment-là, le castor va devoir s'ajuster à ces variations-là en se déplaçant sur le tributaire. Mais ça devrait être des modifications très locales à sa dynamique.

1675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Picard, est-ce que vous voulez rajouter?

1680 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD :**

Évidemment, plus on va être près de la centrale, lorsqu'on parle de quarante-six kilomètres (46 km), sur le kilométrage de la rivière on est à cinquante-trois point huit (53, km). Plus on va se rapprocher, plus les tributaires sont proches de la centrale, plus l'effet de la fluctuation du niveau d'eau est important.

1685

Et je me pose la question, pour y avoir vu de ces effets-là sur le réservoir Pipmuacan en hiver, et on parle de fluctuations de débit à la centrale de l'ordre de cent vingt ($120 \text{ m}^3/\text{s}$) à trois cent soixante ($360 \text{ m}^3/\text{s}$), et il y a une influence directe sur le niveau de un point huit (1,8 m) à point sept (0,7 m), lorsqu'on regarde sur la distance de douze kilomètres (12 km).

1690

À cet égard là, c'est important. Même point sept mètre (0,7 m), pour le castor, quand ça baisse en hiver, toute sa bouffe qu'il a accumulée à l'automne est prise dans la glace. C'est comme si je vous mettais des beignes au plafond, allez les chercher! C'est exactement l'image que je peux vous donner pour vous refléter la problématique que va subir le castor. Même à point sept mètre (0,7 m), lui, il va avoir de la misère.

1695

C'est en ce sens-là que je veux qu'on comprenne bien que l'impact sur le castor est quand même important, et il faut en tenir compte. Parce que c'est quand même notre activité, les titulaires de lots de piégeage là-dessus, si le castor se déplace, donc pour eux, il faut qu'ils le suivent, donc ça peut demander un déplacement des trappeurs, aussi. Plus long, plus périlleux, en raison des effets du débit.

1700

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705 Merci. Ça va?

Monsieur Picard, est-ce que vous avez une autre question?

1710

PAR M. SÉBASTIEN PICARD :

Oui, j'aurais une autre question concernant la connaissance écologique traditionnelle des Innus de Betsiamites.

1715

Depuis plusieurs années, les évaluations environnementales des projets qui touchent les Autochtones doivent tenir compte des savoirs traditionnels; c'est d'ailleurs un aspect important de l'évaluation fédérale.

1720

Est-ce qu'Hydro-Québec a consulté les utilisateurs innus concernant leurs connaissances écologiques traditionnelles sur leur territoire et la ressource de la zone d'étude?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725

Alors monsieur Arnaud, plus tôt vous nous avez mentionné qu'il y avait quand même des connaissances des Innus qui étaient mises en relation avec l'expérience d'Hydro, qui permettraient de décider des mesures qui pourraient être financées dans le cadre de la SOTRAC.

1730

Alors est-ce que les connaissances des Innus ont été mises à profit, jusqu'à maintenant, dans la réalisation de cette étude d'impact?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1735

Je vais prendre la question en délibéré, j'ai pas la réponse, alors c'est pas la peine que je l'invente! Mais je pourrais avoir une réponse assez rapidement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1740

Donc on peut s'attendre – vous allez être ici ce soir, monsieur Picard – on peut s'attendre à une réponse de votre part, monsieur Arnaud, ce soir?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1745

Oui, oui, certainement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1750

Ça complète?

PAR M. SÉBASTIEN PICARD :

Oui.

1755

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1760

GILLES RIVERIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

1765

Monsieur Gilles Riverin.

Bonjour monsieur Riverin.

PAR M. GILLES RIVERIN :

1770

Bonjour madame la Présidente. J'aurais une question concernant la valeur accordée aux animaux à fourrure. Le castor et les autres animaux à fourrure classés dans l'étude d'impact comme petite faune sont des ressources qui possèdent une valeur forte pour les Innus de Betsiamites, lorsqu'on sait qu'ils les utilisent comme nourriture, source de revenus et surtout à poursuivre leurs activités traditionnelles sur le territoire, qui sont très importantes pour eux. Mais pour Hydro-Québec, ils les considèrent comme valeur moyenne.

1775

Ma question, c'est : est-ce que les Innus de Betsiamites ont été consultés sur la valeur à accorder aux animaux à fourrure?

1780

PAR LA PRÉSIDENTE:

La question est donc, comment avez-vous procédé à l'évaluation.

1785

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Alors on a procédé en deux (2) temps. D'abord, on a consulté les utilisateurs de lots de piégeage. Maintenant, vous savez qu'il y a une question de confidentialité, quand on fait un recensement de cet ordre-là.

1790

Donc sous le sceau de la confidentialité, on a été amené à pouvoir déterminer des emplacements où il y avait des lots de piégeage. Et puis ensuite, on a pu obtenir les statistiques des dernières années, et je dirais même de nombreuses années. Et donc, on peut vous présenter un acétate sur lequel il y a un recensement assez complet des fourrures à Betsiamites.

1795

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1800

Il s'agit de l'acétate CT 16-11. Je veux pas commenter tous ces chiffres-là, mais on a les espèces principales qui font l'objet d'intérêt pour la fourrure, le castor, la loutre, le lynx, la martre, le rat musqué, le renard, le vison, l'ours noir et la belette.

1805 Alors on présente ici les statistiques de récolte de 1984 à 1999. Disons qu'on pourrait prendre l'espèce la plus abondante, le castor, où on avait des prises de mille quatre cent trente-cinq (1435) ou des ventes de mille quatre cent trente-cinq (1435), et on voit que ça a diminué au cours des dernières années.

1810 La martre aussi est une espèce très importante, ainsi que le rat musqué.

Si on regarde dans les dernières années, les espèces les plus importantes sont la martre, le castor, le rat musqué, le vison et la belette.

1815 J'aimerais peut-être terminé en disant que les petits mammifères ou les mammifères ont fait l'objet également d'un inventaire sur le terrain, dans la zone d'étude, pour considérer les impacts que le projet aurait sur ces espèces. On en a parlé déjà dans une session antérieure.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

1820 Monsieur Tessier, ces chiffres-là sont tirés, c'est quoi la source des chiffres?

PAR M. CLAUDE TESSIER :

1825 C'est des informations qui proviennent du ministère, la Société faune et parcs, si je ne m'abuse; des statistiques.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

1830 Donc c'est la fourrure qui a été vendue.

PAR M. CLAUDE TESSIER :

Oui, c'est "vente de fourrure"

1835 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :**

C'est tiré du ministère, de la FAPAC?

1840 **PAR M. CLAUDE TESSIER :**

Oui, c'est ça.

1845 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :**

Vous avez pas d'informations sur la consommation?

1850 **PAR M. CLAUDE TESSIER :**

Non. C'est plus sur le trappage, le piégeage et la vente de ces animaux.

1855 **PAR M. GILLES RIVERIN :**

Excusez-moi, c'est justement ce que je voulais demander, concernant qu'il y avait de la nourriture, que tout se vendait pas. Je voulais savoir, est-ce qu'ils ont consulté les Innus de Betsiamites sur la valeur accordée.

1860 Étant donné qu'il y a deux (2) colonnes, dans l'impact 6-9, il y a deux (2) colonnes de valorisation, dans le tableau 6-2, et puis qu'il y en a une qui est faite par les spécialistes et une autre par le public.

Et le public, là, c'est qui, c'est tu les Innus, c'est tu les non-Autochtones?

1865

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Monsieur Arnaud, j'imagine que pour établir la valeur qui est accordée aux composantes, vous vous guidez sur des chiffres officiels de cette nature-là, qui viennent d'être présentés?

1870

PAR M. PATRICK ARNAUD :

On se guide entre autres sur les chiffres officiels, mais on a consulté les gens dans la communauté.

1875

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Avez-vous été en mesure de faire un certain relevé de la consommation des gens de la communauté?

1880

PAR M. PATRICK ARNAUD :

1885

Non, pas vraiment. Mais on a consulté les gens qui utilisent les lots de piégeage, dont c'est sources de revenus, et on leur a posé des questions pour conforter les chiffres et les estimations qu'on a établis.

1890 **PAR M. CLAUDE TESSIER :**

Je m'excuse, je voudrais juste rajouter, sur la valeur, la notion de la valeur, c'est en fonction des rencontres qu'on a eues avec les gens du milieu et en fonction également des spécialistes dans ce domaine-là.

1895

Et par exemple, on va donner un exemple assez concret, les gens mettent plus de valeur sur la grande faune, comme l'orignal par exemple, que sur la belette ou sur les plus petits animaux. Il y a des gens qui mettent plus de valeur sur l'omble de fontaine par rapport au meunier, ça va un peu avec la récolte et l'intérêt.

1900

Donc on a présenté, dans le rapport d'avant-projet, les valeurs qui sont attribuées soit par les spécialistes et par les gens du milieu qui ont été consultés, dont les Autochtones naturellement.

1905

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez consulté également d'autres utilisateurs ou seulement que les spécialistes et les Autochtones? Avez-vous consulté également des Allochtones pour l'établissement de ces critères?

1910

PAR M. CLAUDE TESSIER :

Oui, effectivement, il y a eu des enquêtes auprès des populations allochtones; il y a eu des interceptions sur le terrain, pour connaître les habitudes des gens qui utilisaient le territoire. Il y a eu des enquêtes, également des enquêtes postales qui ont été faites, qui nous permettent de mieux identifier cette valorisation.

1915

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Pour bien comprendre comment vous établissez la valeur, quand vous parlez d'une composante du milieu comme le castor, dont la consommation se fait particulièrement dans la communauté autochtone, est-ce que vous attribuez la valeur en fonction de cette partie de la population ou si vous faites comme une moyenne à partir d'une population plus générale, y incluant les Allochtones?

1925

PAR M. CLAUDE TESSIER :

Ça dépend des espèces. Dans le cas du castor, je pense qu'on peut dire que la valeur des usagés était essentiellement autochtone; mais elle rejoignait, dans ce cas-ci, la valeur que les spécialistes également attribuaient à cette ressource. Il y avait une convergence dans la position pour cet élément-là.

1930

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935

Monsieur Riverin, est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. GILLES RIVERIN :

1940

Je voulais savoir, c'était ça ma question, à savoir s'ils avaient consulté les Autochtones pour la valeur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1945

C'est beau, on a eu la réponse.

PAR M. GILLES RIVERIN :

Oui. C'est parce que j'aurais une autre question, concernant l'archéologie.

1950

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y.

1955

PAR M. GILLES RIVERIN :

L'étude d'impact mentionne, à la page 17-3, sur le rapport d'avant-projet, paragraphe 17.1.1, sur les sites récents, mentionne qu'aucune évidence d'occupation amérindienne récente n'a été observée malgré la proximité de la réserve indienne de Betsiamites et l'accessibilité du territoire par route.

1960

Est-ce que ça veut dire que les Innus de Betsiamites n'utilisent pas la zone d'étude tout simplement parce qu'ils sont discrets et qu'ils ne laissent aucune trace.

1965

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Monsieur Arnaud, j'ai constaté que vous aviez, sur le plan de l'archéologie, identifié un certain nombre de sites dont les fouilles seront complétées éventuellement. Il y a des sites qui sont très très anciens, il y a des sites qui sont d'occupation plus récente, mais monsieur fait allusion à l'occupation même très récente des Innus de Betsiamites.

1970

Est-ce qu'il y a un intérêt archéologique à identifier ce genre de site, maintenant, est-ce que vous avez cet intérêt-là, d'identifier ces sites-là, dans le cadre du projet?

1975

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Dans le cadre du projet, là, la phrase à laquelle on fait référence c'était qu'on n'en a pas trouver dans les zones étudiées. Maintenant, il y a un intérêt à regarder l'occupation du territoire au niveau archéologique.

1980

Maintenant, actuellement vous faites référence à l'occupation contemporaine, très contemporaine, on parle des années passées. Il y a par contre des fouilles archéologiques qui ont été faites, qui sont en cours, il y a toute une dynamique et une méthode qui a été appliquée pour pouvoir identifier y compris des sites contemporains.

1985

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Quand on parle d'un campement qui va être ennoyé, dans la région du futur réservoir, qui est un campement autochtone, c'est pas un site récent d'occupation?

1990

PAR M. PATRICK ARNAUD :

C'est un site récent d'occupation, qui est utilisé traditionnellement. C'est une zone, particulièrement dans le cas présent, c'est une zone, qui est déboisée, qui est utilisée traditionnellement.

1995

Maintenant, il n'y a pas forcément, sur ce campement, une composante archéologique ancienne. C'est dans le sens qu'on dit, c'est des sites contemporains. Donc on a répertorié effectivement, dans la zone d'ennoisement, un site contemporain d'utilisation de campement, et on le dit qu'il va être ennoyé.

2000

PAR M. CLAUDE TESSIER :

J'aimerais juste complété en disant que ce site-là, auquel vous faites référence, il y a pas d'infrastructure et de présence, au moment où on a fait l'inventaire. C'est en ce sens-là qu'on l'a pas – sauf la présence du site qui nous a été indiqué par les Montagnais, on n'a pas identifié de site récent.

2005

Plus au sud, il y a eu un campement qu'on a illustré dans le rapport d'avant-projet, qui est identifié, de même que sur la carte que monsieur Arnaud nous a présentée tantôt, on voit les sites de campement, le sites de campement actuels qu'on a identifiés.

2010

Alors c'est pour ça que dans la zone d'étude, on n'a pas de site récent comme tel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2015

Alors ça va, monsieur Riverin?

PAR M. GILLES RIVERIN :

2020 Oui, je vas prendre ce qu'il y a. Parce que c'est ça que je me disais étant donné qu'il y avait aucune occupation évidente, là il vient de me dire qu'il y en avait, alors je sais pas pourquoi ils l'ont marqué là.

2025 C'est parce que je voudrais terminer avec une autre question pour l'archéologie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y.

2030 **PAR M. GILLES RIVERIN :**

Je voudrais savoir pourquoi une zone potentielle archéologique de huit kilomètres (8 km) de long a été identifiée en aval de la digue sud-est mais n'a pas fait l'objet d'un inventaire, voir la carte W de l'annexe W.

2035 Est-ce que ça veut dire que les impacts sont prévus dans cette zone?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040 Alors monsieur Arnaud, on se retrouve en aval de la digue sud-est, il y a un site qui a été répertorié et semble-t-il qu'on n'a pas fait l'évaluation d'impacts.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

2045 C'est parce qu'actuellement, les travaux qu'on va faire sur la digue sud-est n'ont pas d'impacts en aval de la digue. Donc il y a effectivement une zone qui aurait pu potentiellement être à intérêt archéologique, et si ça avait été le cas, si on avait touché à cette zone, c'est évident qu'on aurait fait les études.

2050 Alors là, j'ai répondu à la question, j'aimerais maintenant, juste pour préciser pour monsieur, je voudrais revenir à la carte qu'on avait montrée tout à l'heure, et c'est justement, l'occupation actuelle du territoire, elle est matérialisée par les campements que vous voyez là.

2055 Ces campements-là, c'est des campements on va dire plus que contemporains, actuels, présents maintenant; et vous pouvez voir, quand il y a une grande activité, un sous-campement. Alors c'est ça la matérialisation de l'utilisation du territoire qu'on a faite.

2060 Pour ce qui est de l'archéologie, si vous voulez, on peut vous présenter quelques éléments de la campagne archéologique qu'on a faite, si ça peut...

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

Madame la Présidente.

2065 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, monsieur Picard.

2070 **PAR M. JEAN -MARIE PICARD :**

La question posée par l'intervenant, j'aimerais bien voir la carte W-3 auquel l'intervenant faisait référence, qu'on puisse voir le site archéologique dont il parle, en aval de la digue sud-est.

2075 Et par le fait même, madame la Présidente, si on pouvait avoir une carte des fouilles ou des inventaires archéologiques que le promoteur a fait dans la zone d'étude, pour qu'on puisse visualiser toute la campagne archéologique qui a été entreprise par le promoteur.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

2080 On est en train de chercher la carte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2085 D'accord. Et est-ce que vous avez une carte qui montre l'inventaire des fouilles archéologiques que vous avez effectuées, s'il vous plaît; ce serait bien de l'afficher.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

2090 Alors madame la Présidente, voilà la carte auquel faisait référence monsieur, c'est la W3. Donc comme je disais, effectivement, il y a une zone au sud de la digue sud-est, dans laquelle on a pu répertorier ce qu'on appelle des dépôts meubles, parce que c'est comme ça qu'on cartographie, on fait une photo-interprétation et c'est comme ça qu'on peut, à travers les dépôts meubles, voir qu'il y a eu probablement l'utilisation du territoire, c'est-à-dire il y a eu la présence humaine.

2095 Alors comme la digue sud-est, il s'agit simplement de mettre un tapis de moraine en aval et en amont, sur une distance qui est tout à fait délimitée, cette carte avait été bâtie à l'époque où on avait une solution qui a été abandonnée, de déplacer la digue sud-est plutôt que de faire la réfection de la digue sud-est dans cette zone, on avait envisagé de refaire une digue, mais 2100 l'impact qu'il y avait sur cette portion de la rivière Godbout a été jugé prohibitif, et c'est la raison pour laquelle Hydro-Québec a décidé de trouver une manière de réhabiliter ou de conforter la problématique de cette digue et de résoudre ce problème.

Pour ce qui est de l'archéologie...

2105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc les travaux que vous proposez à la digue sud-est ne devraient pas avoir d'influence sur la rivière Godbout, qui est en aval.

2110

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Pour ce qui est de l'archéologie, j'aimerais peut-être vous introduire la carte, avec juste deux (2) ou trois (3) points. Alors dans le secteur du futur réservoir, vous avez les différentes zones de terrains meubles qui ont été identifiées, dans ces zones de terrains meubles, vous avez des zones qui ont été complètement fouillées.

2115

Alors là, vous avez le secteur du futur réservoir et là, vous avez le secteur au sud du barrage Tounustouc et le secteur au sud de la centrale.

2120

Alors je voudrais préciser que ces fouilles archéologiques ont été faites avec des membres de la communauté; il y avait un archéologue et un technicien en archéologie, et ces fouilles ont été faites avec des gens de la communauté. D'ailleurs, on a même une photo, alors c'est une photo des fouilles qui sont faites systématiquement, quand on répertorie un site et qu'on essaie de découvrir des éléments qui pourraient nous amener à comprendre et à apprendre sur l'existence de la présence humaine.

2125

Alors dans le cadre des fouilles qui ont été faites, il y a neuf cent onze (911) sondages qui ont été faits. Après avoir répertorié les zones meubles, on fait des sondages, suite à ces sondages...

2130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et un sondage, pour mon information et celle des participants, ça, est-ce que c'est un sondage ou il y en a plus qu'un?

2135

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Ça, c'est plutôt la fouille d'une zone. Et un sondage, ça permet de voir au niveau du sol s'il y a eu des occupations. Ça se fait avec des carottes.

2140

Et ensuite, on fouille toujours avec beaucoup de précaution, pour essayer de pas abîmer ce qu'on peut trouver.

2145

Et dans le cadre des fouilles qu'on a faites, on a retenu vingt-deux (22) sites sur lesquels on fait vraiment des fouilles très complètes. Et sur ces vingt-deux (22) sites, on a répertorié un site qu'on appelle préhistorique, c'est-à-dire un site qui va de la période de 8000 ans à 1500 ans, à peu près. On a répertorié deux (2) sites historiques qu'on dit, donc de 1500 à 1950. Et on a répertorié – ah, mon acétate est arrivé!

2150

PAR LA PRÉSIDENTE:

2155 Vous les fabriquez au fur et à mesure?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

2160 Oui, c'est parfait. Mieux vaut tard que jamais! Et on a identifié aussi un site contemporain.

Ça, c'est aussi les différents objets qui ont été trouvés.

2165 Alors j'aimerais appeler, on a amené notre archéologue, j'aimerais qu'il vienne ici vous dire ce qu'il a trouvé, parce que c'est sa passion de trouver des morceaux de pierres qui sont des couteaux, alors il va d'abord vous faire voir ce qu'il a trouvé, il va vous faire voir quelques photos, et il a même amené un vestige pour vous le montrer, avant qu'on lui prenne, parce qu'évidemment ça s'en va au ministère, je sais pas, je pense de la Culture.

2170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez nous présenter votre archéologue.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

2175 Oui, j'y viens. Alors il s'appelle Bertrand Émard, il est en train de faire des fouilles en ce moment!

Alors Bertrand, fais voir tes découvertes!

2180

PAR M. BERTRAND ÉMARD :

2185 Bonjour madame la Présidente, bonjour tout le monde. Bon, je pense que Patrick vous a bien expliqué, de façon générale, la démarche que l'on fait.

2190 Évidemment, la première démarche, c'est d'évaluer le potentiel archéologique de la zone. Les grandes cartes tout à l'heure qu'il vous a montrées avec les zones de potentiel en brun, on a identifié pour la zone qui sera envoyée vingt-deux (22) zones à potentiel archéologique. On couvre pas tout l'ensemble du territoire, on va surtout focuser sur les endroits qui seront envoyés ou qui seront perturbés. Donc, c'est ce qui est inscrit ici, sur le transparent.

2195 Ces vingt-deux (22) zones à potentiel archéologique là ont toutes été inventoriées, c'est-à-dire que des archéologues professionnels, on a embauché deux (2) Innus de Betsiamites, on a

2200 participé à la campagne de reconnaissance de terrains, on fait des sondages et pour répondre à votre question de tout à l'heure, un sondage dans les zones à potentiel archéologique, c'est un carré de trente (30 cm) à cinquante centimètres (50 cm), c'est-à-dire un pied à un pied et demi (1-1½) de côté, et on creuse selon les couches naturelles du sol, et on cherche des évidences, des objets, ce qu'on appelle des artefacts, ce qui me mérite souvent ce terme-là ici comme archéologue, donc on cherche les objets qui témoignent d'une occupation, que ce soit amérindienne, eurocanadienne, très ancienne ou très récente.

2205 Donc sur les vingt-deux (22) zones, elles ont toutes été faites systématiquement. Ça a été fait en partie en camion, en hélico et même en bateau. Sur ces zones-là, on a découvert cinq (5) sites archéologiques sur lesquels on a fait des interventions.

2210 Tout à l'heure, la photographie qui vous a été montrée, c'est sur un de ces sites-là; c'est un des sites qu'on dit site composé de vestiges osseux, on a eu des datations pour ces sites-là, donc il y a un des sites, celui qui se trouve le plus en aval, il y a un code, Ea-Ea.2, mais c'est juste un code pour nous, pour se retrouver.

2215 Et là, si vous le permettez, je vais vous montrer un transparent qui, j'espère, va être bien visible. Donc ça, c'est un outil dont la matière première est une pierre qu'on appelle du quartzite, et ce quartzite-là a la propriété de pouvoir se tailler, donc des êtres préhistoriques, des gens qui étaient là, on pense au moins il y a mille (1000) ans sinon davantage, avaient cette ressource-là, de cette matière-là, ont pu tailler un outil. Et nous, par les traces d'usure et par la forme générale, si vous regardez cette partie ici, elle a été abondamment utilisée, et on pense que c'est probablement un racloir, car les traces d'usure qu'on peut identifier indiquent que c'est en raclant 2220 soit des os ou du bois, ça a laissé ces traces d'usure là. Donc c'est un outil qui a fait son temps, comme on pourrait dire, et c'est peut-être un peu pour ça qu'on l'a retrouvé, parce qu'il était rendu inutilisable.

2225 Je l'ai ici avec moi, l'outil, si jamais vous voulez l'examiner en chair et en os.

Parce que parlant d'os, on en a trouvé aussi beaucoup sur les trois (3) sites qu'on a trouvés. Ces sites-là se trouvent dans la zone qui sera inondée par le futur réservoir, l'agrandissement du réservoir Sainte-Anne.

2230 Malheureusement, la photographie illustre mal les fragments, ce sont des petits fragments, ce ne sont pas des choses qui sont grosses comme ça, on le voit à l'échelle graphique qui est là. Donc ce sont des petits fragments d'os de caribou. On sait que les populations autochtones vont utiliser les os de cariboux, vont les broyer, vont faire bouillir pour extraire toute la moelle et généralement, ça va faire de tous petits fragments d'os, qu'on va 2235 retrouver dans les foyers culinaires. On a retrouvé trois (3) sites comme ça, dont on a obtenu une datation qui date les sites d'environ du dix-septième siècle.

2240 Et on a aussi découvert, ça je n'ai malheureusement pas de photographie de ça, mais on a trouvé une lame de couteau en métal, qui pourrait être d'un canif pliable, qui date de la fin du dix-septième siècle, 1685-1720, quelque chose comme ça.

Donc de façon générale, ce sont les sites qu'on a trouvés.

2245 L'autre site qu'on a trouvé, c'est un site qu'on associe à un camp de bûcheron, probablement des années 1940-1950, mais il a fallu dégager de la végétation avant de pouvoir l'identifier; qui présente un intérêt archéologique un peu moindre, parce que des camps de bûcheron, on imagine qu'il y en a eu beaucoup sur l'ensemble des territoires de la Côte-Nord.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

2250

Monsieur Émard, hier monsieur Picard nous a fait une présentation de l'occupation historique des Autochtones de Betsiamites. La rivière Tounustouc étant quand même utilisée régulièrement par les Autochtones, en matière archéologique, est-ce que la partie des sépultures, c'est d'intérêt pour un archéologue?

2255

PAR M. BERTRAND ÉMARD :

2260 La rivière Tounustouc, en tout cas à ma connaissance, on a fait le bilan des connaissances archéologiques pour l'ensemble de la région, il y a pas de sépultures anciennes qui ont été découvertes, dans la grande grande zone d'étude, pas uniquement notre zone restreinte.

C'est sûr que ça a un grand intérêt, pas uniquement pour les archéologues mais pour les anthropologues et pour les Autochtones aussi, bien sûr.

2265

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

2270

Et comme site de rassemblement, compte tenu qu'on a quand même à la tête de la rivière Godbout qui est dans le secteur de la digue sud-est, non plus il y avait pas d'intérêt dans ce secteur-là?

2275

PAR M. BERTRAND ÉMARD :

2280 Ah, je comprends mieux votre question. En fait nous, dans les études qu'on fait, moi je fais aussi l'utilisation du territoire avec les Autochtones, on pense que cette portion-là de la rivière était vraiment utilisée comme voie de circulation. C'est pour ça que les sites dont je vous parle, à notre avis, c'est des petits sites de campement, on imagine une tente conique ou à peine, et pas utilisés sur une période très très très longue, car on retrouve pas beaucoup

d'objets, et on retrouve une occupation assez mince. Ça fait que de façon générale, on peut relier ça à la durée d'occupation.

2285 Ce qui nous porte à croire que les gens qui utilisaient cette portion-là de la rivière l'utilisaient comme voie de circulation. On a cherché à trouver les portages, les portages qui servaient à éviter les rapides, bien souvent il va y avoir des campements, soit à un bout ou à l'autre, ou les deux (2) selon la distance du portage, on n'a pas retrouvé ces campements-là.

2290 Est-ce que c'était plus loin, est-ce que c'était ailleurs, est-ce que ça a été remanié, on le sait pas. On les a cherchés beaucoup et on n'a pas pu les trouver. Donc on pense qu'on est vraiment dans une zone de transition, et non pas dans une zone d'exploitation, que l'on associe plus à un lac par exemple ou à un plan d'eau plus vaste où les familles vont pouvoir s'installer, se rassembler et là, nous laisser de l'ouvrage, nous laisser des traces de leurs activités, de leurs occupations, de nombreux campements.

2295 Par exemple, sur le littoral ici, on retrouve des sites qui sont très grands, qui sont très épais et qui ont une richesse en objets qui est beaucoup plus grande. Je sais pas si ça répond.

2300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors merci, monsieur Riverin.

2305 **DENIS BRASSARD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2310 Je vais prendre un dernier intervenant pour cet après-midi, je vais appeler monsieur Denis Brassard, je veux juste m'assurer que les deux (2) autres personnes inscrites, soit monsieur Jean-Louis Verrette et monsieur Dannick Copeau, seront là ce soir. Oui, d'accord.

Alors monsieur Brassard, bonjour.

2315 **PAR M. DENIS BRASSARD :**

Bonjour madame la Présidente, bonjour mesdames. J'ai quelques questions concernant les effets cumulatifs.

2320 Alors la première est la suivante : est-ce que les Autochtones de Betsiamites ont été consultés pour l'évaluation des effets cumulatifs qui sont reliées au projet de Toulnostouc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2325 Monsieur Arnaud, est-ce que lorsque vous avez évalué les effets cumulatifs, vous avez consulté la Communauté de Betsiamites?

PAR M. PATRICK ARNAUD :

2330 Affirmatif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Tessier veut compléter?

2335

PAR M. PATRICK ARNAUD :

Pour la partie spécifiquement évaluation des effets cumulatifs, c'est non.

2340 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais pour la partie cueillette de données.

PAR M. PATRICK ARNAUD :

2345

Cueillette de données, utilisation du territoire, tout ça, oui, on a consulté et on les a considérés.

PAR M. DENIS BRASSARD :

2350

J'ai eu l'occasion d'examiner le rapport préparé par la firme Roche sur les effets cumulatifs, et j'aimerais savoir si du côté fédéral, eux qui s'intéressent particulièrement à cet aspect-là, les gens du fédéral sont satisfaits de ce rapport sur les effets cumulatifs.

2355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le fédéral n'est malheureusement pas avec nous. Attendez, je ne suis pas sûre. Est-ce que madame Déziel est là, non, elle n'est pas là?

2360

PAR Mme MICHELLE MOISAN :

Non, mais je suis du fédéral. Je sais pas si ça fait pareil.

2365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous êtes de l'Agence canadienne d'évaluation gouvernementale?

PAR Mme MICHELLE MOISAN :

2370

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2375

Êtes-vous en mesure de répondre à la question de monsieur concernant les effets cumulatifs?

PAR Mme MICHELLE MOISAN :

2380

Je peux faire une réponse partielle, avec mon opinion personnelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385

S'il vous plaît, venez vous asseoir à la place de monsieur Picard, et vous pourrez vous identifier.

Ce que l'on pourra faire également, si on n'a pas toute l'information, c'est qu'on pourra tenter de rejoindre madame Déziel, mais elle était disponible seulement en après-midi, je sais pas si ce sera encore possible.

2390

Vous êtes madame?

PAR Mme MICHELLE MOISAN :

2395

Bonjour, je suis Michelle Moisan, des Affaires indiennes. Et je suggérerais que si vous voulez avoir l'opinion des ministères fédéraux, dont l'Agence et Pêches et Océans, de contacter ces gens-là qui vont en principe, aussi, regarder leur rapport qui aurait été déposé sur les effets cumulatifs.

2400

Je vais juste préciser mon rôle dans la procédure fédérale. On est, les Affaires indiennes, étant donné qu'il y a des questions autochtones dans le projet, des enjeux autochtones, on est consulté à titre de ce qu'on appelle un ministère expert, qui est un bien grand mot parce que je me considère pas du tout experte en questions autochtones.

2405

Par contre, on regarde les documents qui sont déposés par le promoteur dans le cadre du projet, et on fait des commentaires selon nos champs de compétence.

2410

Si vous le souhaitez, si la Commission le souhaite, je peux faire quelques commentaires sur une étude que j'ai pas lue très approfondie; si la Commission le souhaite, je peux le faire, sinon il y a toujours d'autres ministères qui peuvent se prononcer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'accepterai vos commentaires, mais j'essaierai peut-être de voir, je sais pas si madame Giasson m'entend, de voir s'il est possible d'entrer en contact avec madame Déziel maintenant.

2415 D'accord?

Alors vous pouvez y aller, madame Moisan.

PAR Mme MICHELLE MOISAN :

2420

OK. Alors mes commentaires sont assez – prenez-les comme des commentaires très superficiels et pas très approfondis, parce que j'ai pas une lecture aussi approfondie que j'aurais souhaité de l'étude.

2425

J'ai peut-être remarqué certaines lacunes, au niveau par exemple des effets cumulatifs des projets sur, bon, les impacts des coupes forestières sur les espèces de poissons, comme par exemple l'omble de fontaine. J'estime qu'il y a eu quand même, dans le passé, qu'il a dû y avoir plusieurs ouvrages traitant de ces questions-là, et on n'approfondit pas beaucoup la question là-dessus.

2430

Aussi, en ce qui concerne la zone à l'étude pour les impacts sur l'utilisation du territoire par les Autochtones, on ne considère que les quatre (4) lots de piégeage dont on a fait mention un petit peu auparavant et, alors qu'on n'a pas justifié non plus de façon très approfondie le choix de ces quatre (4) lots-là, on a restreint à ces quatre (4) lots-là. On a soulevé la problématique du lot 157 tout à l'heure.

2435

Disons que sur certains aspects, le rapport manque de justification et d'approfondissement, aussi.

2440

Une autre chose qui, moi, m'a frappée, c'est lorsqu'on détermine les effets cumulatifs, on regarde des périodes, bon, on prescrit des périodes pour encadrer l'étude, et on a choisi une période de dix (10) ans à partir d'aujourd'hui, et en arrière, et en avant, et ça non plus, ça m'apparaît pas tellement justifié. D'autant plus qu'il y a des activités qui ont commencé à avoir des impacts sur le territoire qui date d'avant ces périodes-là.

2445

Donc ça m'a semblé, moi j'aurais souhaité avoir un peu plus de justifications sur les balises de l'étude des effets cumulatifs.

J'arrêterais ici mes commentaires, parce que c'est jusque là que je me sens à l'aise.

2450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je sais pas si monsieur Picard peut revenir au micro; ne vous tenez pas trop loin.

2455 Hier, on a un aîné qui nous a indiqué que l'arrivée des barrages dans la région, les travaux de coupes forestières avaient quand même eu un impact sur les communautés autochtones, et je vous ai adressé une question à cet effet, et vous avez particulièrement fait ressortir l'impact que ça avait pu avoir sur l'activité économique, bon, l'employabilité.

2460 Par contre, vous n'avez pas abordé l'impact sur les aspects plus culturels, les modifications que cela a pu amener sur les habitudes de vie de votre communauté. J'aimerais peut-être vous entendre un petit peu là-dessus.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

2465 Bien sûr, madame la Présidente. À cet effet-là, les impacts sur la culture, le mode de vie des gens, que l'on regarde seulement, qu'à partir de cartographie, la toponymie, que l'on retrouve une toponymie francophone, à quelques endroits anglophones, très peu montagnaise. Cette toponymie existe, d'ailleurs vous l'avez entendue, utilisée à profusion par les aînés. Et de
2470 un. Sans dire que ça a modulé carrément l'identification territoriale.

Donc lorsqu'il y a modification territoriale, il y a une modification d'identité culturelle, donc les gens passent du montagnais au français, donc il y a des effets, là.

2475 Pour nous, Manic-5, c'est Uamashtakan; pour le commun des Québécois, c'est Manic-5. Pour nous, lorsqu'on dit Uamashtakan, on précise le portage, on ne précise pas le barrage; dans la culture, le barrage n'existait pas, les portages existaient, les trajets, les itinéraires des gens existaient.

2480 La route 385 ou 389, pour nous, elle n'existait pas, c'était les grandes rivières, Manikuakamishtuk, Tiletipishtuk, Kuetutinushtuk. C'est tous ces toponymes.

L'utilisation même du territoire a changé. Les gens rentraient par les rivières, l'embouchure des rivières pour aller à leur territoire ancestral. Depuis l'apparition des accès
2485 routiers, les routes sont sur les hauteurs des terres, les bassins versants, donc le mode d'utilisation et d'occupation a été inversé. On rentre maintenant par la porte d'en arrière, on ne rentre plus par la porte d'en avant, comme c'était naturel chez les Montagnais.

Par la suite, lorsqu'on fait tout le changement de mode de vie, lorsque les gens utilisaient
2490 le territoire, l'ensemble de la territorialité, le territoire ancestral, il y a un effet réducteur par les autres utilisateurs qui apparaissent. Lorsqu'on ouvre un territoire, lorsqu'il y a une route, il y a le développement forestier, le développement hydroélectrique, le développement de villégiature, le développement de la pourvoirie et tous les autres développements qui peuvent se dérouler sur un territoire donné.

2495 À partir de là, l'exploitation, l'utilisation, l'occupation du territoire par les Autochtones, les Autochtones de Betsiamites est considérablement réduite par l'effet du nombre des occupants.

Ils sont réduits peut-être à être tassés carrément à des lieux très restreints, donc il y a un effet de compétitivité des utilisateurs sur le territoire et les ressources.

2500

Lorsqu'on regarde le territoire sur son ensemble, l'exploitation forestière a été phénoménale, ici en région; les grandes compagnies forestières ont rasé le territoire à blanc. Et lorsqu'on regarde l'utilisation des Montagnais dans le temps, pour les ressources fauniques, quelle faune pensez-vous qu'il a resté, à partir de cette exploitation forestière sur d'immenses territoires?

2505

À ce moment-là, ça réduit d'autant plus le mode de vie et les activités des Montagnais. On change, on perturbe le mode de vie des Montagnais.

2510

À cet égard-là, on les a rapatriés à un territoire de réserve. Lorsqu'on regarde le territoire ancestral d'un ordre de grandeur de cent trente et un mille milles carrés (131 000 mi²) et qu'on les réduit, on les confine dans un territoire de deux cent cinquante kilomètres (250 km) ou cent milles carrés (100 mi²), il y a un changement important là. À cet égard-là, on sédentarise les gens, on les réduit à rester sur un territoire, à l'inactivité.

2515

Et là, on essaie de leur trouver un moyen de les intégrer à la société dominante, en scolarisant leurs enfants; c'est peut-être un bien en soi, mais sauf que le mode de vie, la culture, tout l'héritage culturel des Montagnais disparaît peu à peu. On leur apprend les mathématiques, le français, l'histoire de la société dominante, pas leur histoire. On leur apprend la géographie, la géographie de la société dominante, dans les termes de la société dominante.

2520

Donc ces effets-là, lorsqu'on parle des développements qui se sont passés au cours des cinquante (50) dernières années, je regarde monsieur St-Onge, monsieur Bacon, monsieur Benjamin, eux ont passé à travers avec toute la solidité de maintenir leur mode de vie, leur culture, leur langue.

2525

Ma génération à moi, sur les bancs d'école, cégep, on a oublié un peu la trappe, on a oublié un peu les toponymes. On était dans les céceps.

2530

Imaginez-vous les prochaines générations. C'est peut-être une évolution de société normale, mais sauf tout le changement, tous les impacts négatifs sur une ethnie : perte de mode de vie, le culturel, la langue, les activités, de l'identité même culturelle de cette ethnie. C'est immense!

2535

À la fois, si on regarde de l'autre côté, maintenant on apprend la langue de la société dominante, on communique avec la société et on s'intègre. Il faut voir de ce côté-là aussi. Mais par contre, c'est comme la résistance des Québécois vis-à-vis du reste du Canada anglophone, mais si on regarde les Québécois, la majorité des Québécois sont très anglophones. Je suis à peu près certain que les gens d'Hydro-Québec travaillent à soixante pour cent (60 %) en anglais dans leurs différentes professions. Mais ils s'identifient Québécois.

2540

2545 Nous, on a un attachement, on a été les premiers occupants, et ces effets-là qui réduisent l'utilisation, l'occupation, l'expression même de l'identité culturelle, c'est des effets négatifs des développements qui ont eu cours sur notre territoire, le développement des années cinquante, quarante, sans être consultés, informés, autant des développeurs que des gouvernements. Petite compensation de cinquante-cinq dollars (55 \$) pour quatre-vingt-dix-neuf ans (99) lorsqu'on envoie, lorsqu'on crée le réservoir de Manic-5. Monsieur Bacon pourrait en témoigner, cinquante-cinq dollars (55 \$) de compensation pour quatre-vingt-dix-neuf ans (99)! C'est très bien payé pour éteindre un mode de vie.

2550 À cet égard-là, madame la Présidente, comme vous me disiez, le mode de vie, l'occupation du territoire par les autres usagers n'a fait que restreindre les activités des Montagnais et les intérêts des jeunes Montagnais à d'autres activités, dans le domaine de la construction, de l'enseignement et autres, a fait que les activités traditionnelles de chasse et
2555 pêche, qui a été l'identité culturelle des Montagnais, a été atténuée de beaucoup. Et c'est ça la résultante des développements qui ont eu cours sur le territoire sans qu'on soit averti et informé de ces grands projets là.

2560 C'est un peu ce que je peux vous donner comme impacts. Les impacts positifs, j'en ai passé, c'est l'intégration des jeunes à la société dominante, mais les pertes immenses d'identité culturelle et tout ce qui peut survenir à une ethnie, c'est bien lourd de conséquence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565 Je vous remercie.

Écoutez, je sais qu'on a madame Déziel au téléphone, mais je pense que je vais mettre fin à la réunion de cet après-midi, pour des raisons d'horaire, si on veut être de retour à sept heures (7 h).

2570

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

J'aurais juste une question.

Bonjour madame Déziel.

2575

PAR Mme ANNIE DÉZIEL :

Bonjour.

2580 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

Vous êtes à la Commission présidée par madame Boucher, mon nom est Claudette Journault.

2585 **PAR Mme ANNIE DÉZIEL :**

Bonjour.

2590 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

J'aimerais savoir, de votre côté, à l'Agence, lorsqu'il y a des demandes qui sont faites pour évaluer des impacts cumulatifs, sur quels critères on se base pour établir la durée ou la période qu'on doit étudier ou considérer dans l'étude des impacts cumulatifs?

2595

PAR Mme ANNIE DÉZIEL :

Pour ce qui est de la période, il n'y a pas de réponse qui convienne finalement dans tous les cas; c'est vraiment du cas à cas.

2600

L'importance, j'en avais un peu parlé la dernière fois, il y a dans le fond deux (2) éléments qui limitent ou qui viennent influencer la décision qu'on va prendre, la première c'est la disponibilité de l'information.

2605

Alors des fois, quand on recule, si on parle du passé, quand on recule dans le passé, à un certain moment donné, on peut se buter à une situation où est-ce qu'on n'a pas l'information alors même si on voulait évaluer un projet qui est quand même assez loin dans le passé, on serait incapable, on nagerait dans le fond dans les hypothèses et les suppositions, parce que l'information n'existe pas.

2610

Dans le futur, on finit par avoir un problème similaire. Souvent, c'est que le projet, on ne sait pas si le projet va ou non être mis en place; les projets qui sont dans un avenir rapproché, généralement on a une bonne idée, mais quand on commence à s'éloigner dans le futur, on commence à être déjà moins certain si le projet va être mis en place, il va être mis en place de la façon qu'on le voit aujourd'hui, même des fois on n'est pas trop sûr, c'est encore juste une idée générale. Alors dans le futur, c'est ce qui nous limite.

2615

Et un autre élément aussi qui est pris en ligne de compte, c'est l'état de l'environnement. Donc dans certaines situations, on considère si l'environnement a pu être perturbé dans le passé; c'est surtout vrai en région urbaine ou en région où il y a eu beaucoup de perturbations ou de modifications par l'homme, on va considérer un moment où il y aura eu retour à l'équilibre de l'environnement.

2620

Parce qu'à certains moments donnés, il faut tirer la ligne, alors considérant l'information qui est disponible, les données disponibles et considérant aussi, on regarde si l'environnement est revenu à un équilibre ou non.

2625

Parce que bien sûr, on pourrait toujours reculer, mais à un certain moment donné, il faut tirer la ligne, parce que ça deviendrait beaucoup trop gros et beaucoup hypothétique, aussi.

2630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Déziel, Louise Boucher.

2635 **PAR Mme ANNIE DÉZIEL :**

Bonjour.

2640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour. Vous disiez plus tôt que ça dépendait de l'information qui était disponible. Or, est-ce que justement, lorsque vous évaluez les impacts, vous ne vous basez que sur des informations quantitatives ou si des informations qualitatives peuvent également prises en compte?

2645 **PAR Mme ANNIE DÉZIEL :**

On essaie le plus possible d'utiliser des informations quantitatives. Par contre, s'il existe de l'information qualitative, surtout si c'est un élément qu'on considère sensible, on va l'utiliser quand même. C'est-à-dire qu'on balaie pas l'information qualitative du revers de la main, mais on essaie toujours d'aller chercher le quantitatif.

Si le qualitatif existe, on va l'utiliser, on le prend en considération, mais quand arrive le temps, il faut juger de la qualité de l'information, il faut y mettre un poids aussi, à ce moment-là. Ce qui, des fois, devient un petit peu plus difficile. C'est qualitatif, alors des fois c'est un peu difficile de mettre un poids, de rattacher un poids, finalement, à cet élément-là, les fois qu'on l'utilise.

On essaie de moins, bien, pas on essaie de moins l'utiliser, mais disons, si on a une information quantitative, bien, c'est préférable, c'est plus facile de prendre une décision.

2660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Déziel, on est en présence, on regarde, on examine ensemble, ici à Betsiamites, un projet d'implantation d'un ouvrage hydroélectrique, bon, sur la rivière Toulnostouc. On sait que cette région a été déjà exploitée à cet égard, dans les cinquante (50) dernières années, et c'est une région également qui a été également exploitée pour sa ressource forestière.

Il y a beaucoup d'impacts, en tout cas il y a des impacts qui ont été vécus par les communautés autochtones; juste un petit peu avant que vous entriez en ligne, monsieur Picard, de la Communauté de Betsiamites, nous expliquait un peu les impacts sur la vie culturelle et les modes de vie des Autochtones.

2675 Comment, dans un projet comme celui-ci, va-t-on réussir justement à prendre en considération ces impacts, qui sont pas nécessairement quantifiés mais qui sont qualifiés par les occupants du territoire ou les utilisateurs de ce territoire?

PAR Mme ANNIE DÉZIEL :

2680 Bon, j'ai pas entendu ce qui s'est dit, mais en effet, c'est le genre d'information qui doit être évaluée dans le cadre des effets cumulatifs, et c'est sûr que lorsque c'est qualitatif, on est moins bien équipé de méthodes et de façons, donc il faut plus prendre le temps de savoir, et ça demande à ce moment-là plus de concertation avec les gens qui ont l'information, pour pouvoir poser des questions.

2685 Parce que c'est plus difficile, il y a pas vraiment de façon établie. Quand il y a des chiffres, c'est toujours plus facile mais quand il n'y a pas de chiffres, on est toujours un petit peu moins à l'aise.

2690 Et la façon finalement de s'y prendre, c'est d'essayer de parler avec les gens et d'évaluer, et de s'entendre sur des critères, à partir de trucs qui sont peut-être qualitatifs, d'aller chercher des critères qui sont peut-être un peu plus quantitatifs, si c'est possible, ou donner des barèmes ou quelque chose pour essayer de ramener ça, pour essayer de voir et de clarifier.

2695 Parce que c'est toujours difficile de jouer avec le qualitatif, mais ça veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas en tenir compte. Et c'est toute la difficulté d'ailleurs, souvent, d'évaluer, surtout les effets qu'on appelle soit socio-économiques, c'est une espèce de grand terme, parfois des fois un peu galvaudé mais c'est toujours un peu plus difficile. Et puis la façon qu'on privilégie, c'est vraiment de parler, d'évaluer avec les gens qui ont l'information.

2700 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2705 Donc la période de dix (10) ans qui a été retenue, en amont si on peut dire, et en aval d'un projet, c'est une période de temps qui pourrait être reconsidérée par votre Agence?

PAR Mme ANNIE DÉZIEL :

2710 Je dirais, en fait c'est l'Agence, ça pourrait être aussi le promoteur. Dans les effets cumulatifs, et ça c'est quelque chose qu'on mentionne souvent, que lorsqu'on commence un projet, une évaluation, on donne un barème et par contre, ça veut pas dire qu'en cours de route, on doit pas s'asseoir, à un certain moment donné, se poser la question, est-ce que notre barème tient toujours, avec les nouvelles connaissances qu'on vient d'acquérir ou les nouvelles choses qu'on vient d'apprendre. Possible qu'ils tiennent encore, possible qu'on se dise, bien peut-être
2715 qu'on devrait le réévaluer.

2720 Les effets cumulatifs, c'est pas quelque chose qui est facile à évaluer, c'est pour ça qu'on dit souvent, c'est un processus qui est très itératif. Donc on part, on a peu d'informations, on fait du mieux qu'on peut et plus on avance, il faut pas avoir peur peut-être de se rasseoir un peu et de dire, bon, est-ce que ma durée de temps, est-ce qu'elle tient toujours ou est-ce qu'il y a des éléments qui me font penser que peut-être je devrais revoir. Sans dire qu'on doit nécessairement revoir, mais c'est pas mauvais des fois de s'arrêter et de se poser la question et de dire, bon bien, bien là, peut-être que ça tient plus ou peut-être que ça tient encore.

2725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Écoutez, madame Déziel, je vous remercie de cette participation à l'audience. Et bon, bonne soirée.

2730 **PAR Mme ANNIE DÉZIEL :**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735 Au revoir.

Alors si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur Brassard, allez-vous être là ce soir, on pourrait reprendre avec vous ce soir; parce qu'on est attendu au Papinachois.

2740 Alors on reprend à sept heures et quart (7h 15).

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER À 19 HEURES 15

2745

2750

2755 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

2760 FLORENCE BÉLIVEAU, s.o.
Sténotypiste officielle.

